REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie **********

REGION DE SUD **********

DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM

COMMUNE D'AMBAM



REPUBLIC OF CAMEROON

SOUTH REGION *********

AMBAM COUNCIL

RAPPORT D'ÉTUDE

CITIZEN REPORT CARD

Evaluation des services rendus par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services communaux





Réalisé par l'Assistance des Techniciens aux Initiatives Paysannes de Développement (ATIPAD)

Avec l'appui technique et financier du Programme National de Développement Participatif (PNDP) en collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INS)







REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix -Travail- Patrie

MINISTERE DE LA DECENTRALMISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

REGION DU SUD

DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM

COMMUNE D'AMBAM

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace –Work –Fatherland

MINISTERE DE LA DECENTRALMISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

SOUTH REGION

NTEM VALLEY DIVISION

AMBAM COUNCIL

SECRETARY'S OFFICE

PRÉFACE

Si la décentralisation consiste à transférer aux CTD des compétences et des ressources appropriées, sa finalité est d'améliorer les conditions de vie des populations locales. Autrement dit, elle consiste à rapprocher le citoyen local du centre des prises de décisions, c'est-à-dire lui donner la latitude de participer au choix et à la réalisation des projets sur la localité dont il est natif. Le citoyen local jouit donc d'un double statut : celui de bénéficiaire et de contrôleur de l'action du magistrat municipal.

Le contrôle citoyen de l'action publique est l'un des tenants de la décentralisation qui vise entre autre à apprécier la pertinence des projets et des moyens qui y sont affectés. Contrôler l'action publique contraint les responsables locaux à rendre compte aux citoyens de la gestion des ressources mises à leur disposition. Il s'agit, pour les citoyens, de s'assurer que les projets réalisés initiés par les décideurs répondent effectivement à leurs besoins; qu'ils sont effectivement exécutés dans les règles de l'art et enfin que les moyens qui y sont affectés soient gérés de manière transparente pour un résultat optimum.

En initiant cette action, notre Exécutif Communal s'inscrit dans la logique de la gestion participative qui est une exigence de développement local. Elle répond à notre souci d'impulser un développement local durable et réellement participatif au sein de notre Commune d'Ambam. A cet effet, le Scorecard nous a permis de :

- Recueillir auprès des populations les aspects perfectibles et les améliorations à apporter pour une meilleure gestion de leur localité;
- Susciter un grand engouement des populations à donner leur avis sur le développement de notre Commune;

- Garantir la fourniture, avec la contribution des populations, des infrastructures et des services socio-économiques durables et de qualité;
- Contribuer à la mise en place d'un mécanisme opérationnel de contrôle citoyen et d'accès à l'information.

L'Exécutif Communal remercie le Programme National de Développement Participatif (PNDP) et l'Institut National de la Statistique (INS) qui l'ont accompagné dans la réalisation de ce projet et espère que ce processus va contribuer à combler ses attentes. Nous vous souhaitons enfin bonne lecture du présent rapport.

Fait à Ambam, le 2 8 JUIN 2022

Maire d'AMBAM

LE MAIRE

SOMMAIRE

SOMMAIRE	iii
RESUMÉ EXÉCUTIF	vi
LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS	ix
LISTE DES TABLEAUX	X
LISTE DES FIGURES	xiii
NTRODUCTION GÉNÉRALE	1
CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE	3
.1 Champ géographique et populations cibles	3
.2 Plan de sondage	3
I.2.1. Taille et répartition de l'échantillon	3
I.2.2. Base de sondage et sélection des grappes et des ménages	4
I.2.3. Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage	5
1.3 Elaboration des documents de base et des questionnaires de l'enquête	
.4 Collecte et analyse des données	7
CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION	
PUBLIQUE DANS LA COMMUNE D'AMBAM	
I.1 Présentation de la commune	
II.1.1 Situation administrative et historique	9
II.1.2 Situation démographique	10
II.1.3 Situation géographique	10
II.1.4 Situation socioéconomique et culturelle	13
I.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation	
I.3 Analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles	
II.3.1 Secteur de l'approvisionnement en eau	18
II.2.2 Secteur santé	18
II.2.3 Secteur de l'éducation	19
II.2.4 Secteur des services communaux	20
CHAPITRE III · PRINCIPALIX CONSTATS REI EVÉS DANS LES SECTEURS CIR	LFS21

III.1 Description de la population enquêtée	21
III.2 Approvisionnement en eau potable	22
III.2.1 Utilisation des points d'eau dans la commune	22
III.2.2 Accessibilité des points d'eau dans la commune	23
III.2.3 Entretien et maintenance de points d'eau dans la commune	25
III.2.4 Caractérisation des points d'eau dans la commune	26
III.2.5 Satisfaction des besoins exprimés en matière d'approvisionnement en eau commune 27	dans la
III.2.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service rendu en eau potab	le28
III.3 Services de santé	29
III.3.1 Utilisation des formations sanitaires dans la commune	29
III.3.2 Caractérisation du petit matériel utilisé dans les formations sanitaires	31
III.3.3 Financement des soins dans les formations sanitaires	31
III.3.4 Appréciation du service rendu dans les formations sanitaires	32
III.3.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service en soins de santé	33
III.4 Services de l'éducation	34
III.4.1 Fréquentation scolaire dans la commune	34
III.4.2 Accessibilité de l'école publique dans la commune	36
III.4.3 Caractéristiques de l'environnement scolaire	36
III.4.4 Coût de l'éducation et gestion des ouvrages de l'école	38
III.4.5 Appréciation du service de l'éducation par cycle	39
III.4.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service de l'éducation	40
III.5 Fourniture des services communaux	41
III.5.1 Caractérisations de la fourniture des services communaux	42
III.5.2 Contraintes dans la fourniture des services communaux	43
III.5.3 Promotion de l'engagement citoyen dans la commune	44

III.5.4 Appréciation des services communaux	
III.5.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration des services communaux46	
CHAPITRE IV : PLAN D'ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE	
CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE47	
IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements47	
IV.1.1. Critères de sélection des membres du comité de suivi – évaluation participatif47	
IV.1.2. Attribution du comité de suivi – évaluation participatif	
IV.1.3. Composition du comité de suivi – évaluation participatif49	
IV.2. Plan d'actions dans les secteurs cibles du ScoreCard	
CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS53	
ANNEXES55	

RESUMÉ EXÉCUTIF

L'objectif de cette évaluation est d'accompagner la Commune dans la réalisation d'un contrôle citoyen de l'action publique dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'hydraulique et du service communal. Plus spécifiquement, l'on cherche à travers l'enquête à capter auprès des populations de la Commune leurs perceptions sur la satisfaction de l'offre du service public dans les secteurs de ci-dessus mentionnés. Cette enquête s'appuie sur un cadre juridique et réglementaire assez dense constitué de textes transférant les compétences aux Commune en matière de développement local. L'on peut citer à cet effet la loi N° 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation, et la Loi N° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes.

La méthodologie adoptée consiste à administrer un questionnaire auprès de 330 ménages de la Commune tirés de manière aléatoire dans la base de données EC-ECAM 4. Au terme de cette enquête qui s'est déroulée du 09 au 26 juin 2022, les niveaux de satisfaction des ménages de la Commune dans l'offre de service public ont été recueillis dans les domaines sus mentionnés. Les principaux résultats obtenus lors de cette enquête révèlent que dans le secteur hydraulique, 66% des ménages enquêtés ne sont pas satisfait par l'approvisionnement en eau dans la Commune d'Ambam avec pour raisons: l'éloignement du point d'eau pour 68,80% des ménages; l'insuffisance des points d'approvisionnement en eau pour 67,40%; le coût élevé pour 48,60% et pour la mauvaise qualité 06,10%.

Dans le secteur santé, 07,76% de ménages ne trouvent pas satisfaisant. Les raisons de la non satisfaction sont: l'insuffisance des médicaments 62,50%, l'éloignement des formations sanitaires et la mauvaise qualité des services offerts 43,80% chacun ; la mauvaise qualité des équipements 37,50%, l'insuffisance des équipements 18,80% ; l'absentéisme du personnel ; le monnayage des soins ; le coût élevé de l'accès aux soins de santé 12,50% chacun ; la mauvaise qualification du personnel de la formation sanitaire 06,30%.

En ce qui concerne le secteur éducation, 05,98% de ménages sont non satisfaits pour les raisons suivantes: les coûts élevés de la scolarité 88%; l'éloignement de l'établissement 28%; l'absence de distribution de manuels scolaires 16%; l'insuffisance des écoles 14%; l'insuffisance de salles de classe 06%; l'insuffisance d'équipements 06%; l'assiduité 02%; la ponctualité 02%; la qualité des enseignements 00%; les mauvais résultats 00%.

Pour ce qui est du service communal, 45,93% des ménages sont non satisfaites pour les

raisons suivantes:la non information des populations de la gestion communale 76,04%; la méconnaissance des actions menées par la commune 21,87%; la lourdeur dans le traitement des demandes des usagers 19,8%; le manque de confiance envers l'exécutif municipal 16,67%; le mauvais accueil 14,58%; la corruption 07,29%; l'absentéisme du personnel 05,21%; le manque de professionnalisme 04,17%; l'indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints) 04,17%.

Dans le but d'améliorer l'offre de services publics auprès des ménages de la Commune, les recommandations ont été formulées. Dans le secteur hydraulique, (i) la construction des points d'eau supplémentaires pour 86,10% de ménages ; (ii) l'amélioration de la gestion des points d'eau 16,10%; (iii) les campagnes périodiques de potabilisation de l'eau 03,80%; (iv) les campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité impactant la qualité de l'eau.

Dans le secteur de la santé; (i) l'extension et l'équipement des formations sanitaires 63,60%; (ii) la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires 61,20%; (iii) l'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements; 28,60%; (iv) l'amélioration de l'accueil et la prise en charge des patients 18%; (v) la construction des formations sanitaires 13,10%; (vi) la maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière 8,30%; (vii) le respect des normes sectorielles 6,30%; (viii) l'affectation du personnel 3,40%; (viiii) le contrôle et la vérification de la présence effective du personnel médical 2,40%; (x) la subvention de la COSA 1%.

En ce qui concerne le secteur de l'éducation, (i) un plaidoyer pour l'affectation du personnel 08,72%; (ii) la formation des enseignants 08,34%; (iii) la restauration de l'autorité de l'enseignant 05,74%; (iv) le suivi des relations parents/enseignants 04,66%;(v) la sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne/professionnelle 03,11%; (vi) la distribution des primes d'excellences aux écoles 02,63%.

Pour ce qui est du service communal, (i) la contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté 90,4%; (ii) la participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes 46,41%;(iii) faciliter la consultation du babillard de la commune 33,49%; (iv) l'alimentation et exploitation des boîtes à suggestion 30,62%;(v) l'animation des tranches d'antenne dans les radios communautaires 11,48%;(vi) la sensibilisation pour les écoutes groupées dans les radios communautaires 05,26%; (vii) le

suivi des tranches horaires dédiées dans les radios communautaires 04,31%; (viii) la participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune 04,30%; (viiii) l'adhésion à des groupes d'écoute des radios communautaires 01,91%;

LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS

APEE Association des Parents d'Élèves et Enseignants

ATIPAD Assistance des Techniciens aux Initiatives Paysannes de Développement

CCD Cadre Communal de Développement

CMA Centre Médical d'Arrondissement

COGE Comité de Gestion

COSA Comité de Santé

CTD Collectivité Territoriale Décentralisée

CVC Comité de Veille Citoyenne

CVUC Communes et Villes Unies du Cameroun

ELECAM Elections Cameroon

INS Institut National de la Statistique

MINAT Ministère de l'Administration Territorial

MINEDUB Ministère de l'Éducation de Base

MINEE Ministère de l'Eau et de l'Energie

MINESEC Ministère des Enseignements Secondaires

MINSANTE Ministère de la Santé Publique

OSC Organisation de la Société Civile

PCD Plan Communal de Développement

PNDP Programme National de Développement Participatif

PSU Plan Sommaire d'Urbanisation

PTF Partenaire Technique Financier

RGPH Recensement Général de la Population et des habitats

ZD Zone de Dénombrement

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2. Bilan de la collecte des données dans la commune d'AMBAM7
Tableau 3. Succession des Administrateurs Municipaux et des Maires au sein de la Commune d'Ambam9
Tableau 4. Distance des villages de la commune par rapport à Ambam et Ebolowa
Tableau 5. Etat des lieux des points d'eau dans la commune
Tableau 6. Etat des lieux des formations sanitaires couvrant la commune
Tableau 7. Etat des lieux des services de l'éducation
Tableau 8. Inventaire des services communaux
Tableau 9. Répartition (%) dans la commune des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le chef de ménage suivant le milieu de résidence et le sexe
Tableau 10. Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge
Tableau 11. Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence
Tableau 12. Utilisation d'une source d'eau publique
Tableau 13. Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée
Tableau 14 : Correspondance entre disponibilité de la principale source en d'approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages
Tableau 15. Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé
Tableau 16. Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau25
Tableau 17. Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau
Tableau 18. Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES
Tableau 19. Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source
Tableau 20. Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence
Tableau 21. Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin 28
Tableau 22. Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable
Tableau 23. Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans l'approvisionnement en eau potabl
Tableau 24 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le

Tableau 25. Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privée
Tableau 26. Répartition (%) dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins
Tableau 27. Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins
Tableau 28. Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins 31
Tableau 29. Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant
Tableau 30. Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins
Tableau 31. Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins
Tableau 32. Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence 34
Tableau 33. Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence
Tableau 34. Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire
Tableau 35. Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public
Tableau 36. Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence
Tableau 37. Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement
Tableau 38. Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle
Tableau 39. Proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE
Tableau 40. Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence
Tableau 41. Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnées suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement
Tableau 42. Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction
Tableau 43. Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation

Tableau 44. Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence
Tableau 45. Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service 42
Tableau 46. Proportion (%) des ménages selon la cause de lenteur pour rendre le service communal.43
Tableau 47. Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal44
Tableau 48. Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la commune 44
Tableau 49. Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction
Tableau 50. Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Localisation	n de la Commune d'Ambam	
------------------------	-------------------------	--

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le Cameroun, à travers la réforme constitutionnelle de du 18 juin1996, s'engage à reconnaître et à protéger « les valeurs traditionnelles conformes aux principes démocratiques, aux droits de l'homme et à la loi ». La décentralisation apparaît alors comme la forme d'organisation qui garantit la participation optimale des citoyens à la vie sociopolitique et économique.

Pour mieux répondre à cet idéal et dans le souci de s'arrimer aux standards internationaux en matière de gouvernance, notamment à travers la Déclaration de Paris qui consacre, entre autres, les principes de redevabilité et de participation citoyenne aux politiques publiques, le Cameroun a entrepris des réformes en matière de finances publiques dont l'instrument le plus populaire est l'adoption de la budgétisation par programme (budget de programme) dont les bases sont jetées par la loi n°2007/006 du 26 décembre 2007 qui organise les conditions du nouveau régime financier au Cameroun.

Les collectivités territoriales décentralisées au premier rang desquelles la Commune, apparaissent comme le creuset de l'expression de la démocratie. Elle s'efforce, à travers divers outils et mécanisme (budget participatif, PCD, etc.), d'implémenter les principes fondamentaux de la démocratie moderne, dont la participation citoyenne à tous les niveaux du processus d'élaboration des politiques publiques locales. C'est ainsi que le citoyen est appelé à s'impliquer activement dans la vie de sa Commune afin d'être à la base des initiatives locales de développement durable. Le contrôle citoyen de l'action publique apparaît alors comme un outil essentiel à cette fin.

C'est ainsi que le Programme National de Développement Participatif (PNDP), instrument mis en place par le Gouvernement du Cameroun pour promouvoir une meilleure participation des communautés et des citoyens à l'action des collectivités territoriales décentralisées (CTD), en collaboration avec les Communes et grâce à l'appui technique de l'Institut National de la Statistique (INS) a impulsé le contrôle citoyen de l'action publique (CCAP) ou « Citizen Report Card » dit Projet ScoreCard.

Le contrôle citoyen de l'action publique (Scorecard) est toute action initiée par les citoyens (individuellement ou à travers les organisations de la société civile), dans le but d'apprécier la pertinence des projets et des moyens qui y sont affectés; de contrôler l'action publique ou

permettre à ce que les décideurs publics rendent compte aux citoyens de leur action. « Le ScoreCard est donc une enquête de perception des ménages sur la satisfaction de l'offre des services publics ». Après une phase pilote dans 10 Communes, ce projet est mis à l'échelle dans 160 autres Communes dans l'ensemble du territoire national en 2017 et les résultats obtenus ont permis à ce qu'une deuxième phase puisse voir le jour, étant donné la pertinence de l'enquête. À cet effet, l'Organisation de la Société Civile (OSC) dénommée Assistance des Techniques aux Initiatives Paysannes de Dévelppement (ATIPAD), a été retenue pour conduire ce processus dans la Commune d'AMBAM.

La mission de l'ATIPAD a consisté à mettre en place les équipes opérationnelles en collaboration avec la Commune concernée chaque fois que cela a été possible. C'est ainsi que deux (02) enquêteurs et un Superviseur communal ont été retenus après un processus de formation et de sélection pour mener à bien cette mission. Sous la coordination scientifique de l'INS, la collecte des données à travers l'ensemble du territoire communal s'est faite du 09 au 23 juin 2022, auprès d'un échantillon de 330 ménages tirés par les experts de l'INS.

L'objectif principal de l'enquête ScoreCard est de capter la perception des populations sur la qualité de service rendu par l'offre des biens et service public dans le secteur de l'eau, de l'éducation, de la santé et de la gouvernance de l'institution communale. De manière spécifique. Il s'agit d'apprécier et d'expliquer la satisfaction et l'insatisfaction des populations en rapport avec le service rendu par les appuis publics dans ces secteurs.

Le présent rapport restitue les résultats de cette collecte des données auprès des ménages de la Commune d'AMBAM. Il se décline en quatre (04) chapitres. Le chapitre I traite de la synthèse méthodologique de l'enquête. Au chapitre II, nous présente les éléments relatifs à l'offre publique et au contrôle citoyen dans la commune d'AMBAM. Le chapitre III expose les principaux résultats issus de l'analyse des données de terrain, ainsi que les améliorations suggérées suivies des principales recommandations. Au chapitre IV enfin, nous proposons une esquisse de plan d'action pour la mise en place d'un dispositif de contrôle citoyen de l'action publique dans la Commune d'AMBAM.

CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE

Les contours techniques de l'enquête ScoreCard ont été définis dans le cadre des travaux préparatoires réalisés avec l'appui technique de l'Institut National de la Statistique à travers ses représentants dans la Coordination technique nationale du ScoreCard. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la démarche qualité en matière statistique, qui permet d'apprécier la fiabilité et la qualité des données collectées par les Organisations de la Société Civile.

I.1 Champ géographique et populations cibles

Le champ géographique de l'enquête ScoreCard couvre l'ensemble des 12 quartiers et 75 villages de la commune d'AMBAM. La collecte de données s'est effectuée auprès des administrations déconcentrées en charge des secteurs cibles et des ménages ordinaires. Contrairement aux administrations déconcentrées intervenant dans une commune que l'on peut tout enquêter, il est impossible d'interroger tous les ménages ordinaires de la commune. Pour eux, il s'agit de disposer d'un échantillon représentatif dans la commune, ce qui passe par l'élaboration d'un plan de sondage devant assurer des estimations statistiquement fiables des indicateurs.

I.2 Plan de sondage

Les caractéristiques du plan de sondage sont notamment la taille de l'échantillon cible, la répartition de l'échantillon, la base de sondage et l'établissement de la liste des ménages, le choix des domaines d'études, les étapes d'échantillonnage, la stratification et le calcul des pondérations de l'échantillon. Le plan de sondage repose sur une approche d'échantillonnage en grappes stratifiés, à plusieurs degrés, pour la sélection de l'échantillon ménages de l'enquête.

I.2.1. Taille et répartition de l'échantillon

Le choix de la taille d'échantillon dans le cadre de l'enquête ScoreCard est un compromis entre ce qui est exigé du point de vue de la précision de l'échantillonnage et ce qui est réalisable du point de vue de l'application pratique (ex.: budget, personnel de terrain et administratif, ressources techniques, contrôle de qualité, contraintes temporelles, gestion, pérennité, etc.). Plus la taille de l'échantillon est grande, plus les estimations issues de l'enquête sont précises et donc les erreurs de sondage sont réduites. Mais, les erreurs extérieures à l'échantillonnage prédominent généralement sur les erreurs d'échantillonnage

dans les enquêtes à grande échelle. Il est donc important que la taille de l'échantillon n'excède pas le maximum praticable.

L'enquête ScoreCard a visé un échantillon représentatif de 330 ménages dans la Commune d'AMBAM. Cette enquête s'appuie sur 19 grappes sélectionnées aléatoirement dans l'ensemble des grappes couvrant la Commune. Environ 22 ménages ont été sélectionnés par grappe cartographiée pour être enquêtés dans le cadre du ScoreCard. Pour les Communes ayant moins de 20 grappes cartographiées dans l'échantillon des grappes sélectionnées, l'échantillon de 330 ménages à enquêter dans la Commune a été réparti dans chacune de ces grappes proportionnellement au nombre de grappes de la Commune contenues dans le shapefile.

I.2.2. Base de sondage et sélection des grappes et des ménages

Au premier degré, les zones de dénombrement (ZD) du recensement couvrant la Commune constituent des unités primaires d'échantillonnage (UPE) et sont sélectionnées à l'aide de procédures de tirage systématique avec probabilités proportionnelles aux tailles (la taille étant le nombre de ménages par ZD). La première étape de l'échantillonnage a ainsi été faite en choisissant le nombre requis de zones de dénombrement dans la Commune. Au deuxième degré, un nombre fixé de ménages a été tiré selon le mode de tirage systématique à probabilités égales.

Les listes des ménages ont été constituées à la suite d'un dénombrement systématique des ménages dans chaque zone de dénombrement sélectionnée. Ce dénombrement s'est fait par une équipe de cartographes identifiés par l'Institut National de la Statistique (INS). Après une formation accélérée, ils ont été déployés dans la Commune pour dénombrer les ménages ordinaires dans chacune de ses grappes (zones de dénombrement) échantillonnées avec l'accompagnement d'un facilitateur endogène. En moyenne, le dénombrement des ménages ordinaires dans une grappe a duré 1,5 jour étant donné la forte expérience des cartographes sélectionnés. Ce travail s'est fait à l'aide d'une application conçue par l'INS avec le logiciel CSPro, laquelle permet de suivre l'évolution de la cartographie dans une Commune et d'envisager la sélection de ses ménages à enquêter. Sur le terrain, les ménages sont numérotés suivant un ordre séquentiel de 1 à n (n étant le nombre total de ménages dans chaque zone de dénombrement) au niveau des bureaux de l'Institut National de la Statistique, où la sélection d'un nombre fixé de ménages dans chaque zone de dénombrement est effectuée à l'aide des procédures de sélection aléatoire systématique, intégrées dans

l'application de cartographie.

I.2.3. Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage

Le plan de sondage de l'enquête ScoreCard étant à deux degrés, les notations ci-après sont utilisées pour déterminer les probabilités d'inclusion et les poids de sondage des unités de sondage pour des estimations dans la Commune :

 P_{1hi} : probabilité de sondage au premier degré de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h,

 P_{2hi} : probabilité de sondage au deuxième degré dans la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h,

Soient a_h le nombre de ZD tirées dans la Commune h, M_i le nombre de ménages dans la ZDi, et t_{hij} la taille estimée en proportion du segment j choisi pour la ZDi de la Commune h.

On note que $t_{hij} = 1$ si la ZD n'a pas été segmentée et la somme des t_{hij} est égale à 1.

La probabilité de sondage au premier degré de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h est donnée par :

$$P_{1hi} = \frac{a_h \times M_i}{\sum_i M_i} \times t_{hij}$$

Au deuxième degré, un nombre b_{hi} de ménages ont été tirés à partir des L_{hi} ménages nouvellement dénombrés par l'équipe dans la $i^{\text{ème}}$ ZD ou dans le segment choisi de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h. Donc :

$$P_{2hi} = rac{b_{hi}}{L_{hi}}$$

La probabilité globale pour tirer un ménage dans la ZDi de la Commune h est alors :

$$P_{hi} = P_{1hi} \times P_{2hi}$$

Le taux de pondération pour tous les ménages enquêtés dans la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h sera calculé en utilisant la formule suivante, avec éventuellement la correction de non réponse et la normalisation :

$$W_{hi} = \frac{1}{P_{1hi} \times P_{2hi}}$$

I.3 Elaboration des documents de base et des questionnaires de l'enquête

Dans chacun des quatre (04) secteurs dédiés à la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique, l'enquête ScoreCard vise à disposer des informations pour renseigner les indicateurs liés à l'identification de la typologie des biens et services, à la caractérisation des utilisateurs et des modes de fonctionnement de ces biens et services, à l'appréciation de la qualité du service rendu par l'offre des biens et services offerts dans le secteur et l'explication des causes de satisfaction et d'insatisfaction du service rendu dans le secteur, et à la détermination des actions que les populations doivent entreprendre pour améliorer la qualité du service rendu en cas d'insatisfaction. Pour s'assurer que ces indicateurs seront effectivement calculés au terme de l'enquête, il a été élaboré : (i) un document des besoins, qui présente les principaux indicateurs à renseigner afin d'orienter l'élaboration du plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans un secteur donné, (ii) un document des concepts permettant à tous les intervenants dans la réalisation de l'enquête et tous les potentiels utilisateurs des indicateurs calculés, d'avoir la même compréhension des termes, (iii) un plan de sensibilisation décrivant la stratégie de sensibilisation des populations en précisant le rôle de chacun des intervenants et leurs outils de sensibilisation.

Sur la base des deux premiers documents, cinq (05) questionnaires ont été élaborés pour la collecte des données, à savoir : (i) un questionnaire ménage pour capter la satisfaction des ménages sur les services rendus dans l'espace communal, (ii) un questionnaire commune pour faire un inventaire de l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable et des services communaux, (iii) un questionnaire délégation départementale du MINEE permettant de faire un inventaire de l'offre publique dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable, similaire à celui dressé dans le questionnaire commune, afin de confronter les deux inventaires, (iv) deux questionnaires pour retracer l'offre publique dans le secteur de l'éducation, dont l'un pour le sous-secteur de l'éducation de base adressé à l'Inspection de l'éducation de base et l'autre pour le sous-secteur des enseignements secondaires adressé au délégué départemental du MINESEC. Ces questionnaires s'accompagnent d'un manuel de l'agent enquêteur dans lequel sont données les instructions indispensables à leur administration dans des conditions convenables. Cette administration des questionnaires s'est faite en mode CAPI (Computer Assistant Personal Interviewing), laquelle a nécessité le montage des questionnaires dans la plateforme KoboToolBox à l'aide de l'application Enketo, ainsi que le déploiement dans les tablettes à travers l'application

ODK Collect.

I.4 Collecte et analyse des données

C'est l'Organisation de la Société Civile (OSC) Assistance des Techniques aux Initiatives Paysannes de Dévelppement (ATIPAD), sélectionnée pour le lot 3 de communes en vue de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans les secteurs cibles, qui a procédé à la collecte des données dans la commune appartenant à ce lot. Dans un lot, l'OSC est composée d'un Responsable et des superviseurs et des agents enquêteurs. Mais avant la collecte proprement dite des données, le Coordonnateur de l'OSC et ses Responsables de lot ont bénéficié d'un renforcement des capacités techniques sur la compréhension du mode opératoire de l'enquête ScoreCard et l'utilisation des outils de collecte. Ils ont restitué les connaissances acquises à leurs agents enquêteurs dans le cadre d'un atelier supervisé par la coordination technique régionale du ScoreCard composée des représentants de la Cellule Régionale de Coordination du PNDP et de l'INS. Les aspects clés de cette restitution ont porté sur la présentation de l'enquête, les techniques pour conduire une enquête, le remplissage du questionnaire ménage, la simulation et le test de sélection. A la fin, les meilleurs agents enquêteurs ont été retenus pour poursuivre avec la collecte des données sur le terrain.

Cette dernière s'est déroulée du 09 au 26 juin 2022 et présente le bilan ci-après :

Tableau 1. Bilan de la collecte des données dans la commune d'AMBAM

N°	Grappe	Localités (Villages/ Quartiers)	Nbre ménages enquêtés	Nbre ménages vides	Nbre de Refus	Nbre ménages absents	Observations
Total	15	18	225	105	00	00	Les conditions de collecte ne sont pas favobles

Etant donné que la collecte s'est faite par la méthode CAPI, les données sont directement disponibles sur le serveur pour apurement et production des tableaux par l'INS selon le plan de tabulation validé avec le PNDP. Ces tableaux ont été mis à la disposition d'ATIPAD, ainsi que d'autres documents importants dont : (i) le guide de rédaction du rapport ScoreCard, (ii) le canevas du rapport ScoreCard, (iii) le modèle de plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique en vue de la conduite des changements, (iv) la page de garde du rapport ScoreCard. Pour s'assurer de l'utilisation optimale de ces documents par les OSC dans le

cadre de l'analyse des données et de la production des rapports communaux ScoreCard, elles ont bénéficié d'un renforcement des capacités. A leur tour, elles ont restitué cette formation aux superviseurs dont chacun avait la charge de rédiger le rapport ScoreCard de sa commune de supervision.

CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE D'AMBAM

II.1 Présentation de la commune

II.1.1 Situation administrative et historique

La commune d'Ambam est créée par l'arrêté N° 523 du 21 août 1952 créant la Commune Mixte Rurale d'Ambam. Elle devient Commune d'Ambam par décret en 2004.cette commune compte 75 villages en milieu rural et 12 quartiers dans l'espace urbain. La Commune Mixte Rurale d'Ambam a été créée par arrêté N°523 du 21 août 1952. Elle devient Commune Rurale d'Ambam à la faveur de la loi N°74/23 du 05 décembre 1974 et puis Commune d'Ambam avec la loi N°2004/018 du 22 juillet 2004. La Commune d'Ambam partage l'espace territorial de l'Arrondissement du même nom qui a été créé comme subdivision en 1921. Elle est composée de 85 chefferies de 3e degré et sa superficie est de 2 798 Km².

Tableau 2. Succession des Administrateurs Municipaux et des Maires au sein de la Commune d'Ambam

N°	Nom et prenoms	Mandat				
ADMI	ADMI NISTATEURS MUNICIAPUX					
1	Pierre Florisson	Du 1er avril 1953 au 28 septembre 1955				
2	Andre Poirier	Du 24 octobre 1956 au 31 mai 1958				
3	Yves Schuluty	Du 17 avril 1958 au 30 avril 1959				
4	Francis Delmotte	Du 31 avril 1959 au 31 décembre 1959				
5	Doumbe Moulong O	Du 31 décembre 1959 au 10 mai 1960				
6	Nguema Eneme Agrippao	Du 10 mai 1960 au 30 août 1964				
7	Ndong Menene Samson	Du 31 août 1964 au 18 août 1978				
8	Ngoko Zacharie	Du 18 août 1978 au 10 avril 1979				
9	Njock Ngue Ismael	Du 10 avril 1979 au 20 juillet 1982				
10	Bindzi Etoundi Linus	Du 20 juillet 1982 au 22 mars 1983				
11	Nwos A Kos	Du 20 juillet 1983 au 22 mars 1985				
12	Zoe Aba'a Samuel	Du 20 juillet 1985 au 09 avril 1991				
13	Biyo'o Edou Pierre	Du 09 avril 1991 au 20 février 1996				
LES M	IAIRES					
1	ALO'O NTOSSUI Urbain Samule	Du 20 février au 15 août 2005				
2	TINA OKONO Andre	Du 15 aout 2005 au 03 février 2006				
3	EDOU Ernest	Du 03 février 2006 au 29 août 2007				
4	ELA EKOTO Jolinon Feraudy	Du 29 août 2007 au 05 février 2010				
5	TINA OKONO Andre	Intérim du 05 février 2010 -2013				
6	MBA MBO Hyacinthe	Depuis 2013				

Source: PCD AMBAM, 2019

II.1.2 Situation démographique

La commune d'Ambam (figure 1) est limitée Au Nord et au Nord-Est par la Commune d'Ebolowa II ; au Sud, par les Communes de Ky-Ossi, Olamze et Bitam en République gabonaise ; à l'Est, par la Commune de Mvangan et à l'Ouest, par la Commune de Ma'an.

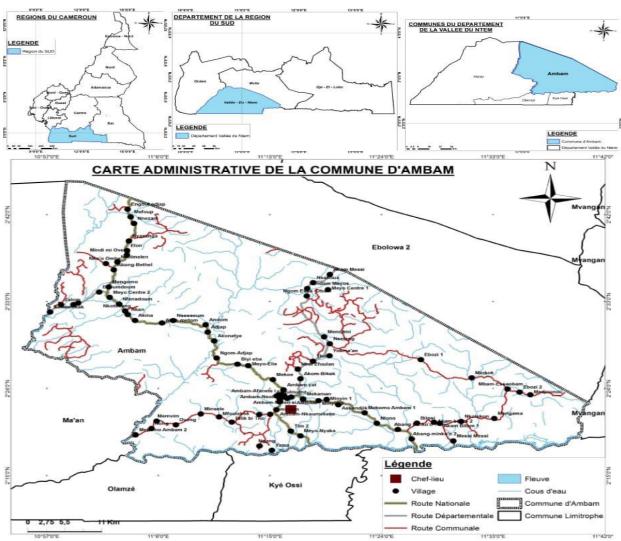


Figure 1. Localisation de la Commune d'Ambam

Source: PCD AMBAM, 2019

II.1.3 Situation géographique

Sur le plan géographique, la Commune d'Ambam est située au Cameroun dans la Région du SUD, Département de la Vallée du Ntem dont elle est le chef-lieu. Localisé à environ 250 km de Yaoundé et à 90 km d'Ebolowa, elle est constituée de 75 villages à chefferie de 3ième degré et de 12 quartiers dans l'espace urbain, la Commune d'Ambam se localise par des distances par rapport aux Communes Focales par les informations contenues dans le tableau suivant.

Tableau 3. Distance des villages de la commune par rapport à Ambam et Ebolowa

N	Villages/Legalites	Coordonnees geographiques			Distance en kilometre par	
	Villages/Localites	X (Est)	Y (Nord)	Z (m)	rapport à Ambam	
1	Abang Minko'o I	11,422	2,329	580	18	
2	Abang-Bethel	11,0402	2,605	582	48	
3	Abang-Minko'o Ii	11,4406	2,313	581	15	
4	Adjap	11,1665	2,497	586	29	
5	Akak-Metom	11,1051	2,513	589	30	
6	Akam Bitam I	11,4785	2,34	599	26	
7	Akam Bitam Ii	11,4706	2,342	583	28.5	
8	Akam Messi	11,3306	2,596	599	26	
9	Akina	11,0687	2,517	589	34	
10	Akom-Bikak	11,2912	2,417	607	_	
11	Akonetye	11,1752	2,48219	565	28	
12	Akoulouzok	11,2786	2,385	615	2	
13	Ambam Yat	11,2685	2,398	590	2	
14	Ambam-Afanete I	11,2592	2,387	562	0	
15	Ambam-Afanete Ii	11,2627	2,389	599	0	
16	Ambam-Aviation	11,2633	2,377	598	0	
17	Ambam-Briqueterie	11,2734	2,383	586	0	
18	Ambam-Melen Si	11,2711	2,385	589	0	
19	Ambam-New Bell I	11,2675	2,389	581	0	
20	Ambam-New Bell Ii	11,269	2,388	583	0	
21	Ambam-Nkol Etam	11,2661	2,389	582	0	
22	Ambam-Nkoumekeke	11,2589	2,363	586	0	
23	Ambam-Nsole	11,2634	2,381	585	0	
24	Andom	11,1637	2,51		25	
25	Assandjik	11,3402	2,377	584	50	
26	Bilik Bi Tho	11,199	2,342	583	12	
27	Bilik Bi Yama	11,2358	2,355	589	19	
28	Bileosi	11,4477	2,34	606	17	
29	Bindam Meyos	11,302	2,577	560	24	
30	Biyi Eba	11,2066	2,442	619	23,5	
31	Biyi-Efack	11,1976	2,442	578	24	
32	Ebozi I	11,453	2,45	633	13	
33	Ebozi Ii	11,5859	2,394	618	15	
34	Ekoumdoum	11,0206	2,566	594	38	
35	Elon	11,0581	2,638	644	53	
36	Engout Adjap	11,0589	2,709	608	62	
37	Konemekak	10,9588	2,537	556	43	
38	Mbam-Essaobam	11,5695	2,399	628	25	
39	Medjounou	11,6	2,389	622	27	
40	Mefoup	11,0629	2,696	557	60	
41	Mekaman	11,2948	2,38209	584	5	
42	Mekoe	11,2541	2,415	622	24	
•		,	,		- ·	

N	Villages/Localites	Coordon	nees geograph	Distance en kilometre par	
N		X (Est)	Y (Nord)	Z (m)	rapport à Ambam
43	Mekomo Ambam I	11,3774	2,358	583	14
44	Mekomo Ambam II	11	2,363	586	16
45	Memvim	11,0979	2,344	577	22
46	Mendjimi	11,323	2,489	605	20
47	Mengama	11,5517	2,348	596	25
48	Mengomo	11,0335	2,575	570	47
49	Messi Messi	11,4967	2,309	567	30
50	Meyo Centre I	11,3282	2,57	582	36
51	Meyo Centre II	11,0347	2,557	575	37
52	Meyo-Elie	11,2211	2,439	604	28
53	Meyo-Nyaka	11,2913	2,318	588	19
54	Mfoulekok	11,1819	2,351	500	23
55	Mimsele	11,1573	2,356	572	18
56	Mindi Mi Oveng	11,0579	2,63	564	52
57	Minkok	11,5213	2,419	622	26
58	Minyin II	11,3154	2,379	598	9
59	Minyin I	11,323	2,379	615	8
60	Nfenadoum	11,0474	2,546	570	45
61	Ngang	11,2361	2,301	527	8
62	Ngom Essa -Obam	11,2998	2,559	614	22
63	Ngom-Adjap	11,1786	2,453	583	26
64	Nkan	11.05896	2.52754	575	32
65	Nkol Efoulan	11,2938	2,436	617	9
66	Nkolekon	11,5073	2,343	581	24
67	Nkomelen	11,0452	2,618	579	50
68	Nko'o Ombe	11,0297	2,616	585	53
69	Nkotoveng	11,0556	2,534	567	35
70	Nlono	11,3939	2,34	588	16
71	Nnezam	11.31547	2.412130	598	59
72	Nong	11,0884	2,328	567	18
73	Npwa Evole	10,9862	2,545	556	40
74	Nsakoua	11,3057	2,582	592	24
75	Nselang	11,3306	2,477	621	14
76	Nsessoum	11.12026	2.51721	599	33
77	Nyazanga	11,0605	2,654	572	57
78	Oveng	11,1236	2,337	554	20
79	Oveng Essakorang	10,9924	2,547	564	39
80	Tho I	11,31	2,448	566	18
81	Tho II	11,2782	2,327	578	8
82	Yama	11,2641	2,265	571	9,5
83	Yosma'an	11,3222	2,457	600	16
84	Zalom	10,9695	2,544	558	41
85	Zaminkan	11,2505	2,356	600	1,5

II.1.4 Situation socioéconomique et culturelle

Dans la Commune d'Ambam, la société est majoritairement patrilinéaire; toute personne appartient à la famille de son père, on hérite, on lui succède. La cellule sociale de base est la famille que l'on qualifiera « d'élargie » pour la différencier de la famille de type européen (papa, maman et les enfants). Elle comprend tous les individus qui ont des liens familiaux : frères, sœurs, demi-frères, demi-sœurs, cousins, cousines, nièces, neveux, épouses, coépouses, qui habitent la même « concession » ou la même cour et qui obéissent à un même ancêtre, le chef de famille. Plus élargie encore, on retrouve la « Grande Famille » (parent du même lignage), souvent appelé « clan ». Quelquefois la notion de Grande Famille se confond avec celle de « village ». Le village est le rassemblement des familles, habitant le même endroit.

L'activité économique dans la commune d'Ambam est soutenue par la pratique de la de l'agriculture, du commerce et le secteur informel :

• Agriculture

Si le commerce est l'activité phare de la ville d'Ambam, l'agriculture reste l'activité principale dans les villages. C'est une agriculture traditionnelle qui s'est très peu ouverte aux évolutions techniques pas de mécanisation, travail manuel, agriculture itinérante sur brûlis, matériel végétal douteux, faible application des techniques de lutte phytosanitaire, quasi absence de fertilisation des sols. D'où des rendements relativement faibles. Il y est produit plusieurs cultures notamment le cacao, le manioc, d'autres acteurs produisent la banane plantain. Le maïs, l''arachide, le macabo, le palmier à huile et le concombre constituent d'autres spéculations prisées par les agriculteurs des pôles urbains. Toutefois ces derniers font face à d'énormes difficultés de transformation et de commercialisation des produits.

• Pêche

Très peu développée dans la commune, La pêche se pratique de façon traditionnelle surtout au bord de la rivière Boro en général pour la consommation familiale

• Elevage

Les principales espèces élevées dans la ville d'Ambam sont la volaille, les porcins, les caprins et même les ovins. Le système d'élevage dominant est l'élevage traditionnel. Quelques groupes d'éleveurs sont encadrés par le MINEPIA. Dans ce système d'élevage extensif, très peu de soins sont apportés aux animaux bien qu'il y existe trois Centres Zootechniques et vétérinaires dont deux construits et un non construit. Par conséquent, la

production est très faible et essentiellement destinée à l'autoconsommation. Par ailleurs, même s'il a existé par le passé, l'élevage des bovins n'est plus une réalité dans la commune. De ce qui précède, le tableau suivant présente la synthèse de la production animale de la Commune d'Ambam par pool de production.

• Secteur informel

Très présent dans la ville d'Ambam, à Meyo-Centre et à Abang-Minko'o, il concerne les activités menées par les menuisiers, Coûturiers, coiffeurs, moto-taximen, soudeurs, aubergistes, bayam sellam, gérants de secrétariat bureautique, call boxeurs, cordonniers, mécaniciens, restaurateurs, boutiquiers, barmen, vendeurs de beignets, réparateurs électroniciens. Si la situation de la commune dans une zone transfrontalière constitue un atout pour ces acteurs, il convient de noter qu'ils font face à diverses difficultés telles que les difficultés d'approvisionnement en matériel, le déficit énergétique et aussi la mauvaise foi de certains clients.

• Commerce

Le commerce fait partie des principales activités économiques de la ville d'Ambam du fait de la position stratégique de cette dernière dans une zone transfrontalière. Il y est pratiqué de diverses façons. Il s'agit d'abord du petit commerce dans les boutiques et échoppes, du commerce ambulant et du commerce dans les marchés. Ce dernier est favorisé par l'existence de deux marchés équipés dans la ville d'Ambam et d'un marché à Abang Minko'o qui connaît une affluence particulière chaque samedi avec des clients et commerçants venus des pays voisins comme le Gabon et la Guinée Equatoriale d'où la dénomination de marché mondial. Ce qui fait d'Ambam et d'Abang –Minko'o des couloirs importants des échanges entre le Cameroun et ses voisins. Par ailleurs, le marché périodique Meyo Centre qui se tient trois fois par semaine (Mardi, Jeudi, Samedi), facilite également l'activité commerciale. Toutefois les commerçants sont confrontés à des difficultés d'approvisionnement, à l'insuffisance des équipements et aménagements dans les marchés surtout au déficit énergétique.

• Transport

Le transport à l'intérieur des trois pôles est assuré par les motos et le transport interurbain (villages environnants et centre urbains). Le transport terrestre est un seul mode de transport dans la Commune d'Ambam. Il est assuré par les motos à l'intérieur de la ville et vers les villages situés à sa périphérie mais aussi par de petites voitures et des agences de voyages

pour le transport interurbain et vers les villages éloignés de la ville. Les difficultés rencontrées sont liées à l'enclavement de certaines routes communales et une insuffisance criarde d'infrastructure de transport car il est important de préciser que les deux gares routières situées dans la ville d'Ambam qu'on y retrouve ne disposent d'aucune infrastructure.

II.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation

Cette partie nous permettra de rappeler le cadre législatif et réglementaire lié à la décentralisation et aux compétences transférées aux communes dans les secteurs ciblés, notamment l'Approvisionnement en eau potable, Santé, Education et certains services communaux. La décentralisation est institutionnalisée au Cameroun par la Constitution du 18 janvier 1996. Plusieurs textes seront ensuite votés pour en donner plus de précisions. Voici quelques-uns de ces textes:

- La loi N°92/002 du 14 août 1992 fixant les conditions d'élection des conseillers municipaux;
- La Loi N° 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation ;
- La Loi N° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;
- La Loi N° 2004/019 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux régions ;
- La Loi N°2006/10 du 29 décembre 2006 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi N°92/002 du 14 août 1992 ;
- La Loi N° 2006/005 du 14 juillet 2006 fixant les conditions d'élection des sénateurs ;
- $\bullet\,$ La Loi N° 2006/004 du 14 juillet 2006 fixant le mode d'élection des conseillers régionaux ;
- La Loi N°2009/11 Du 10 Juillet 2009 Portant Régime Financier Des Collectivités
 Décentralisées ;
- La Loi N°2009/019 du 15 décembre 2009 portant fiscalité locale.

A côté de ce florilège de lois, il convient également de noter la présence de nombreux textes d'application à l'instar :

- Le décret N°2010/246/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière de santé publique;
- Le décret N°2010/0247/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière d'éducation

de base;

- Le décret N°2010/0239/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière d'alimentation en eau potable dans les zones non couvertes par le réseau public de distribution de l'eau concédé par l'état;
- Le décret N°2010/0241/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice des compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière d'entretien et de gestion des Centres de Promotion de la femme et de la famille ;
- Le décret N°2010/0242/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière de promotion des activités de production agricole et de développement rural ;
- Le décret N°2010/0243/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice des compétences transférées par l'Etat aux Communes en matières d'attribution des aides et cours aux indigents et aux nécessiteux;
- Le décret N°2010/0245/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière de culture ;
- Le décret N°2011/0004/PM du 13 janvier 2011 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux communes en matière de construction, d'équipement, et de gestion des centres médicaux d'arrondissement;
- Le décret N°2011/0006/PM fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux communes en matière de planification urbaines, de création et d'entretien des voiries en terre ;
- Le décret N°2011/0002/PM du 13 janvier 2011 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux communes en matière de formation professionnelle;
- Le décret N°2011/0005/PM du 13 janvier 2011 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux communes en matière de mise en valeur des sites touristiques communaux;
- Le décret N°2011/1116/PM du 26 avril 2011 fixant les modifications de la coopération décentralisée ;
- Le décret N°2011/1339/PM du 23 mai 2011 portant exonération des droits de régulation des marchés publics et accordant le bénéfice des frais d'acquisition des dossiers d'appels d'offres des marchés aux collectivités territoriales décentralisées;

- Le décret N°2010/1735/PM du 01 juin 2010 fixant la nomenclature budgétaire des collectivités territoriales décentralisées :
- Le décret N°2010/0244/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux communes en matière de promotion des activités de production pastorale et piscicole;
- Le décret N°2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du gouvernement. Ce décret créé le ministère de la décentralisation et du développement local;
- Le décret N°2010/0240/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière de création et d'entretien des routes rurales non classées, ainsi que la construction et la gestion des bacs de franchissement;
- L'arrêté N°00136/A/MINATD/DCTD du 24 août 2009 rendant exécutoire les tableaux-types des emplois communaux et les annexes sur l'organigramme des Communes;
- L'arrêté N°2010/0015/MINEPIA du 30 août 2010 portant cahier de charge précisant les conditions et les modalités d'exercice des compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière de promotion des activités de production pastorale et piscicole;
- La circulaire N°001/CAB/PM du 11 janvier 2008 relative à la prise en compte de la décentralisation dans les stratégies sectorielles ;

Par ailleurs, la décentralisation au Cameroun est régie par plusieurs principes au rang desquels:

- Le principe de subsidiarité: il s'agit de désigner à l'échelon de la plus grande proximité ce qui peut être plus efficacement fait. étant donné que la plupart des collectivités locales sont dotés de faibles ressources, ce principe doit s'appliquer avec pragmatisme.
- Le principe d'égalité : afin de rendre plus opérationnelle la décentralisation sur toute l'étendue du territoire, l'Etat transfert les mêmes compétences à toutes les collectivités locales de même catégorie.
- Le principe de progressivité : la répartition des compétences doit tenir compte de la capacité des collectivités locales à les exercer

II.3 Analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles

II.3.1 Secteur de l'approvisionnement en eau

Le tableau 4 presente l'etat des lieux des points d'eau dans la Commune d'Ambam.

Tableau 4. Etat des lieux des points d'eau dans la commune

Type de point d'eau potable	Nombre de points d'eau de ce type	Nombre de points d'eau de ce type fonctionnels	Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion	Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel
Puits avec pompe à motricité humaine	129	105	129	129
Puits avec pompe électrique	00	00	00	00
Forages avec pompe à motricité humaine	76	75	76	76
Forage avec pompe électrique	02	00	02	02
Borne-fontaine	14	03	00	00
Source	07	03	00	00
Réseau d'adduction d'eau communal	03	01	00	00
Total	231	187	207	207

Source: Enquête CCAP2, commune 2022

D'apres le tableau 4, les menages declarent que les puits avec pompes à motricite humaines sont les plus nombreux dans la Commune d'Ambam. Ils sont suivis par les forages avec pompes à motricite humaine, les bornes fontaines, les sources et les reseau d'adduction d'eau communal.

II.2.2 Secteur santé

Le tableau 5 Presente l'état des lieux des formations sanitaires de la Commune d'Ambam.

Tableau 5. Etat des lieux des formations sanitaires couvrant la commune

]	Nature	de	
				Accompagnement		l'acc	ompag	nemen	t
Type de formation sanitaire	Nombre de formation sanitaire de ce type	Nombre de formations sanitaires fonctionnelles de ce type	Nombre de formations sanitaires de ce type disposant d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels	de la commune dans l'entretien et la gestion de la formation sanitaire de ce type	Suivi technique	Appui financier	Renforcement des capacités	Appui logistique	Autres (à préciser)
Centre de santé / Centre de santé intégrée	17	16	08	non					
Centre Médical d'Arrondissement	01	00	01	non					
Hôpital de district	01	01	01	non					
Hôpital régional	00	00	00	non					
Hôpital de	00	00	00	non					

							Nature	de				
				Accompagnement		l'accompagnement						
Type de formation sanitaire	Nombre de formation sanitaire de ce type	Nombre de formations sanitaires fonctionnelles de ce type	Nombre de formations sanitaires de ce type disposant d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels	de la commune dans l'entretien et la gestion de la formation sanitaire de ce type	Suivi technique	Appui financier	Renforcement des capacités	Appui logistique	Autres (à préciser)			
référence												
Formation sanitaire privée	04	04	00	non								
Autres (à préciser)												
Total	23	21	10									

Source: Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau 5 revele que les centre de sante public sont les formations sanitaires les plus nombreuses dans la Commune d'Ambam. On y retrouve egalement 04 formations sanitaires privees, 01 centre medical d'arrondissement et 01 hopital de district.

II.2.3 Secteur de l'éducation

Le tableau 6 presente l'état des lieux des services de l'éducation dans la Commune d'Ambam.

Tableau 6. Etat des lieux des services de l'éducation

Cycle	Ordre d'enseignement	Nombre d'écoles prévu dans la commune par la carte scolaire	Nombre d'écoles dans l'ordre d'enseignement	Nombre d'écoles non opérationnelles	Nombre d'écoles disposant de salles de classe en matériaux définitif	Nombre d'écoles disposant d'une APEE fonctionnelle
	Public	30	22	03	15	22
3.6	Privé laïc	00	04	00	02	00
Maternel	Privé confessionnel	00	04	00	04	00
	Ecole de parents	00	00	00	00	00
	Public	50	47	00	46	47
Primaire	Privé laïc	00	04	00	02	00
	Privé confessionnel	00	04	00	04	00
	Ecole de parents	00	00	00	00	00
	Public	18	12	00	01	00
Secondaire	Privé laïc	00	01	00	00	00
1 ^{er} cycle	Privé confessionnel	00	02	00	02	00
	Ecole de parents	00	00	00	00	00
	Public	18	05	00	00	00
Secondaire	Privé laïc	00	01	00	00	00
2ème cycle	Privé confessionnel	00	02	00	02	00
	Ecole de parents	00	00	00	00	00
	Total	116	106	03	78	69

Source: Enquête CCAP2, commune 2022

D'apres le tableau 6, environ 116 etablissement sont presents dans la Commune d'Ambam

parmi lesquels 30 ecoles maternelles, 50 ecoles primaires publiques, 15 CES et CETIC, et 18 lycees.

II.2.4 Secteur des services communaux

Le tableau 7 presente l'état des lieux des services communaux a Ambam.

Tableau 7. Inventaire des services communaux

Nature du service	Disponibilité du service	Délai en jours pour l'obtention du service
Etablissement d'actes d'état-civil	oui	90
Délivrance des documents d'urbanisme	oui	07
Aménagement des voiries	oui	360
Gestion des déchets / Assainissement	oui	360
Légalisation des documents	oui	01
Authentification des documents	oui	14
Hygiène et salubrité	oui	
Aménagement des espaces verts et de loisirs	oui	
Aménagement des aires de jeux	oui	
Eclairage public	oui	
Transport public	oui	
Assistance et Appuis aux personnes socialement vulnérables	oui	
Autres (à préciser)	oui	

Source: Enquête CCAP2, commune 2022

D'apres le tableua 7, les principaux services communaux comprenent l'établissement des actes d'état civil, la delivrance des documents d'urbanisme, l'amenagement des voiries, et la gestion des dechets/assainissment. Par ailleures les delais d'obtention des documents sont de 90 jours pour les actes d'état civil et 07 jours pour les documents d'urbanisme.

CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES

Dans ce chapitre les principaux résultats du contrôle citoyen de l'action publique et les suggestions d'amélioration sont presentes. Il presente la population enquêtée, et les résultats saillants dans les secteurs de l'hydraulique, de la santé, de l'éducation et des services Communaux.

III.1 Description de la population enquêtée

L'échantillon de l'enquête du contrôle citoyen de l'action publique dans la Commune d'AMBAM est de 225 ménages. Dans chacun des ménages, le questionnaire s'adresse prioritairement au chef de ménage. En son absence ou indisponibilité, il s'adresse à tout autre membre adulte résident du ménage présent et capable de répondre aux questions. Le tableau 8 presente la repartition en pourcentage dans la Commune des personnes enquetes selon le lien de parente avec le chef de menages.

Tableau 8. Répartition (%) dans la commune des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le chef de ménage suivant le milieu de résidence et le sexe

	Lien de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage									
Strate de résidence	Chef de Ménage	Conjoint (e) du Chef de Ménage	Fils/Fille du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Autre parent du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Sans lien de parenté avec le chef ou son/sa conjoint (e)	Total				
Urbaine	59,2	21,4	17,3	0,0	2,0	100,0				
Rurale	56,8 25,2		15,3	1,8	,9	100,0				
Total	57,9	23,4	16,3	1,0	1,4	100,0				

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

D'apres le tableau 8, 57,9% des personnes enquetes sont des chefs de menages, 23,4% sont des conjoints (e) du chef de menages et 16,3% sont des fils/filles du chefde menage ou de son/sa conjoint(e). Le tableau 9 presente la repartion en pourcentage des repondant selon le sexe et le groupe d'age.

Tableau 9. Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge

	Sexe de l'enquêté										
Groupe d'âges du		Masculin]	Féminin			Total			
répondant	Strate de résidence			Strate de résidence			Strate de résidence				
	Urbaine	Rurale	Total	Urbaine	Rurale	Total	Urbaine	Rurale	Total		
Moins de 20 ans	7,1	0,0	2,7	12,5	5,0	9,4	10,2	1,8	5,7		
[20 - 35[19,0	28,2	24,8	32,1	30,0	31,3	26,5	28,8	27,8		
[35 - 50[54,8	50,7	52,2	48,2	45,0	46,9	51,0	48,6	49,8		
Plus de 50 ans	19,0	21,1	20,4	7,1	20,0	12,5	12,2	20,7	16,7		
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0		

Source: Enquête CCAP2, Commune, 2022.

D'apres le tableau 9, la majorite des repondants on entre 35 et 50 ans d'age. Ils sont suivis par les jeunes de 20 à 35 ans et les personnes de plus de 50 ans.

III.2 Approvisionnement en eau potable

Cette section présente les résultats du contrôle de l'action citoyenne concernant l'offre de l'eau potable. Les résultats de l'étude presentent l'inventaire des points d'accès à l'eau potable, leur fonctionnalité, les mécanismes de gestion et d'entretien et la satisfaction des ménages quant à l'utilisation des services de l'eau dans la commune.

III.2.1 Utilisation des points d'eau dans la commune

Il existe de plusieurs sources d'approvisionnement en eau dans la Commune d'Ambam. Le tableau 10 presente l'état des lieux des points d'éau disponibles dans la Commune.

Tableau 10. Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence

miller de l'estacitée										
	Type de point d'eau disponible dans le village / quartier									
Milieu de résidence	Puits avec pompe à motricité humaine	Puits avec pompe électrique	Puits à ciel ouvert	Forage avec pompe à motricité humaine	Borne- fontaine	Source	Marre	Réseau d'adduction d'eau	Adduction en eau potable	Rivière
Urbain	10,2	3,1	58,2	23,5	2,0	0,0	2,0	0,0	0,0	2,0
Rural	21,6	0,0	21,6	27,0	0,0	0,0	23,4	0,0	0,0	0,0
Ensemble	16,3	1,4	38,8	25,4	1,0	0,0	13,4	0,0	0,0	1,0

Source: Enquête CCAP2, Commune, 2022.

Le tableau 10 révèle que 58,2% des ménages en zone urbaine déclarent que les puits à ciel ouvert sont disponible a proximite de leur domicile tandis que 23,5% declarent qu'un forage avec pompe a motricite humaine est disponible a proximite de leur domicicile. En zone rurale, 23,4% des menages declerent qu'une marre est disponible à proximite de leur domicile tandis que 21,6% declarent qu'un puits et un forage avec pompe a motricite humaine sont disponible a proximite de leur domicile.

Environ 74,8% des menages en zone rurale et 24,5% des menages en zone urbaines declarent utiliser une source d'eau publique pour leur approvisionnement en eau. Le tableau 11 presente les principales sources d'approvisionnement en eau des menages enquetes.

Tableau 11. Utilisation d'une source d'eau publique

]	Principale	source	d'appi	ovisio	nnement e	n eau		
Milieu de résidence	Proportion (%) de ménages utilisant une source d'eau publique	Puits avec pompe à motricité humaine	Forage avec pompe electrique	Puits à ciel ouvert	Forage avec pompe à motricité humaine	Borne-fontaine	Source	Marre	Réseau d'adduction d'eau	Adduction en eau potable	Rivière	Total
Urbain	24,5	33,3	0,0	0,0	0,0	1,4	8,3	0,0	4,2	0,0	54,2	100,0
Rural	74,8	27,7	8,4	0,0	24,1	0	25,3	0,0	0,0	0,0	14,5	100,0
Ensemble	51,2	29,0	6,5	0,0	18,7	0,7	21,5	0,0	0,9	0,0	23,4	100,0

Source: Enquête CCAP2, Commune, 2022.

D'apres le tableau 11, 54,2% des menages enquetes en zone urbaine declarent utiliser l'eau de la riviere comme principale source d'approvisionnement en eau. Seul 4,2% des menages en zone rurale utilisent le reseau d'adduction d'eau potable. Cette situation pourrait s'expliquer la l'insuffisance des points d'eau en milieu urbain. En milieu rural par contre, 27,7% des menages declarent utiliser l'eau des puits avec pompes a motricite humaine comme principale sources d'approvisionnement en eau potable, 25,3% declarent utiliser les sources et 24,1% declarent utiliser les forages avec pompes a motricite humaine. Des efforts supplémentaires seraient donc à envisager pour assurer aux ménages de la Commune l'accès à une eau potable.

III.2.2 Accessibilité des points d'eau dans la commune

Environ 42,6% des menages declarent que la principale source d'approvisionnement en eau potable est disponible toute l'annee. Par ailleurs, 45,5% des menages declarent que la principale source d'approvisionnement en eau est disponible toute la journee. Le tableau 12 presente l'etat des lieux sur la disponibilite au cours de l'annee et l'utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau potable tout au long de la journée.

Tableau 12. Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée

			Principale	Principale source d'approvisionnement en eau accessible tout au long de la journée										
Milieu de résidence	Proportion (%) de ménages ayant déclaré que le point d'eau utilisé est disponible toute l'année	Proportion (%) de ménages ayant accès au point d'eau utilisé tout au long de la journée	Puits avec pompe à motricité humaine	Forage avec pompe électrique	Puits à ciel ouvert	Forage avec pompe à motricité humaine		Source	Marre	Réseau d'adduction d'eau	Adduction en eau potable	Rivière	Total	
Urbain	20,4	22,4	27,3	0,0	0	,0	1,4	9,1	0	4,5	0	59,1	100,0	
Rural	62,2	65,8	24,7	8,2	0	26,0	0	27,4	0	0	0	13,7	100,0	
Ensemble	42,6	45,5	25,3	6,3	0	20,0	0,7	23,2	0	1,1	0	24,2	100,0	

Le tableau 12 montre que 25,3% des menages menages qui utilisent le puits avec pompes a motricite humaine comme principale source d'approvisionnement en eau potable est disponible toute la journee. En revanche, seul 1,1% des menages qui utilisent les reseaux d'adduction d'eau comme principale source d'approvisionnement en eau potable declarent qu'elle est disponible toute la journee. Le tableau 13 presente la correspondance entre disponibilite de la principale source d'approvisionnement en eau et besoins en eau des menages.

Tableau 13 : Correspondance entre disponibilité de la principale source en d'approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages

Milieu de	Proportion (%) de ménages dont la fréquence de disponibilité de la principale	Fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau						
résidence	source d'approvisionnement en eau correspond à leur besoin en eau	Une fois	Deux fois	Trois fois	Total			
Urbain	0,0	100,0	0,0	0,0	100,0			
Rural	60,0	40,0	60,0	0,0	100,0			
Ensemble	50,0	50,0	50,0	0,0	100,0			

Source: Enquête CCAP2, Commune 2022

D'après le tableau 13, 60% des menages en zone rurale declarent que la frequence de disponibilite de la principale source d'approvisionnement en eau correpond a leur besoin en eau. Parmi ceux-ci, 40% ont acces a leur principale source d'approvisionnement en eau potable une fois au cours de la journee tandis 60% en ont acces trois fois. En revanche, aucun menages en zone urbaine ne declarent que la frequence de disponibilite de sa principale source d'approvisionnement en eau potable correspond a son besoin en eau. Les menages vivants en zone urbaine declarent avoir acces a leur principale source d'aprovisionnement en eau une seule fois au cours de la journee. De ce qui precede, la structuration du système de

maintenance des points d'eau et la construction de nouveaux ouvrages pourrait augmenter la disponibilite des points d'eau.

III.2.3 Entretien et maintenance de points d'eau dans la commune

Les infrastructures et services d'approvisionnement en eau présentent périodiquement quelques défauts et pannes. Le tableau 14 l'etat des lieux des pannes au cours des six dernieres mois et le delai de reparation du principal type de point d'eau utilise.

Tableau 14. Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé

	Proportion (%) de ménages dont	Répartition	Répartition des ménages selon le temps mis pour la réparation de la panne d'un point d'eau								
Milieu de résidence	le principal type de point d'eau a été panne au cours des 6 derniers mois	Moins d'une semaine	Entre une semaine et un mois	Entre un mois exclu et trois mois	Plus de trois mois	Pas encore	Total				
Urbain	20,8	0,0	20,0	20,0	20,0	40,0	100,0				
Rural	31,3	7,7	61,5	15,4	11,5	3,8	100,0				
Ensemble	29,0	6,5	54,8	16,1	12,9	9,7	100,0				

Source: Enquête CCAP2, Commune 2022

D'apres le tableau 14, 29% des menages declarent que leur principale source d'approvisionnement en eau a été en panne au cours des six derniers mois. Cette proportion varie selon le milieu de residence. En effet, il est de 20,8% en milieu urbain contre 31,3% en milieu rural. Par ailleurs, 54,8% des menages declarent que la panne a duree entre une semaine et un mois tandis 40% des menages en zone urbaines ont leur principale source d'approvisionnement en eau qui n'a pas encore été reparee. Aussi, la rehabilitation des ouvrages non fonctionnel ameliorerait la situation des menages dont la principale source d'approvisionnement en eau est non fonctionnel. En outre, les points d'eau non fonctionnelle ont été reparee par les comites de gestion, la commune et les elites comme le montre le tableau 15.

Tableau 15. Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau

Milieu de		Acteur de remise en service du principal type de point d'eau											
résidence	Communa	Etat	Elite	Comité de	Chef de village /	CAMWATER/	Autres						
residence			Eitte	gestion	quartier	SNEC/ CDE	partenaires						
Urbain	0,0	0	0,0	16,7	0,0	0,0	4,2						
Rural	3,6	0	2,4	10,8	1,2	0,0	15,7						
Ensemble	2,8	0	1,9	12,1	0,9	0,0	13,1						

Source: Enquête CCAP2, Commune 2022

Le tableau 15 montre que 12,1% des menages declarent que leur point d'eau a été repare par le comite de gestion, 2,8% par la Commune, 1,9% par les elites et 0,9% par les chefs de

villages/quartiers. En revanche, aucun menage ne declarent que leur point d'eau a été repare par l'Etat. De ce qui precede, la redynamisation des comites de gestion non fonctionnel pourrait augmenter leur contribution dans la reparation des points d'eau au niveau communal.

Le tableau 16 presente les principaux intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance des points d'eau.

Tableau 16. Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau

Milieu de	Intervenant dan	Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance du principal type de point d'eau									
résidence	COGES	Commune	CAMWATER	Communauté	Autre						
Urbain	0	4,2	0	66,7	33,3						
Rural	0	7,2	0	96,4	1,2						
Ensemble	0	6,5	0	89,7	8,4						

Source : Enquête CCAP2, Commune 2022

D'apres le tableau 16, 89,7% des menages declarent que la communaute intervient dans la gestion, l'entretien et la maintenance de la principale source d'approvisionnement en eau. Seul 6,5% declarent que la Commune intervient dans la gestion de leur point d'eau. Aussi, la Commune devrait ameliorer sa communication sur ses interventions en matiere de gestion des points d'eau afin de jouer pleinement son role.

Le tableau 17 present l'état des lieux de la contritribution financiere des menages enquetes au fonctionnement du COGES. D'apres ce tableau, aucun menage ne contribu au fonctionnement des COGES. Ainsi, il faudrait sensibiliser les menages sur l'importance de la contribution au fonctionnement des COGES.

Tableau 17. Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES

Strate de résidence	Proportion (%) de ménages qui contribue financièrement au fonctionnement du COGES
Urbaine	0,0
Rurale	0,0
Total	0,0

Source: Enquête CCAP2, Commune 2022

III.2.4 Caractérisation des points d'eau dans la commune

L'enquête s'est aussi intéressée à la caracterisation des points d'eau dans la Commune d'Ambam. Le tableau 18 presente l'accessibilite a la principale source d'approvisionnement en eau et l'appreciation du service rendu par cette source.

Tableau 18. Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service

rendu par cette source

74.1	Distance moyenne du ménage par rapport	Temps moyen (en	Temps moyen (en	Nombre moyen de personnes qu'un	Répartition des ménages selon l'appréciation du service rendu par la principale source publique d'approvisionnement en eau						
Milieu de résidence	à la principale source publique d'approvisionnement en eau	minutes) mis pour arriver au point d'eau	minutes) d'attente au point d'eau	ménage à l'habitude de trouver à ce point d'eau	Très bon	Bon	Passable	Mauvais	Très mauvais		
Urbain	3397,3	19,3	8,0	13,9	8,3	16,7	37,5	12,5	25,0		
Rural	377,6	13,1	9,1	49,4	4,8 39,8 32,5 20,5		2,4				
Ensemble	7912,4	14,5	8,9	41,5	5,6 34,6 33,6 18,7				7,5		

Source: Enquête CCAP2, Commune 2022

D'apres le tableau 18, les menages la distance moyenne des menages par rapport à la principale source d'approvisionnement en eau est de 7 912,4 m. le temps moyen mis pour arriver au point d'eau est de 1,5 minutes tandis que le temps moyen d'atente est de 8,9 minutes. Le nombre moyen de personnes qu'un menage à l'habitude de trouver a ce point d'eau est de 41,5. Par ailleurs, 7,5% des menages declarent que le service rendu par la principale source d'approvisionnement en eau est tres mauvais.

Le tableau 19 presente la repartion des menages dans la Commune selon les caracteristiques de la principales source d'approvisionnement en eau et le milieu de residence.D'apres ce tableau, 30,8% des menages declarent que leur source d'eau a une odeur, 29,9% declarent que leur source d'eau a une couleur. Aussi laformation des menages sur les techniques de potabilisation de leau pourrait contribuer a ameliorer cette situation.

Tableau 19. Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages n'ayant déclarés que l'eau de la principale source d'approvisionnement en eau :										
residence	a une d'odeur a un goût à une couleur										
Urbain	29,2	16,7	33,3								
Rural	31,3	33,7	33,7								
Total	30,8	29,9	33,6								

Source : Enquête CCAP2, Commune 2022

III.2.5 Satisfaction des besoins exprimés en matière d'approvisionnement en eau dans la commune

Le tableau 20 presente le besoin exprime en matiere d'approvisionnement en eau par les menages.

Tableau 20. Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin

	Proportion (%) des	Par	mi les		es ayant exp ont le besoi			roportion	(%)	
Milieu de résidence	ménages ayant exprimé un besoin en matière d'approvisio nnement en eau potable au cours des 6 derniers mois	Au Maire	A l'Etat	A une élite	Au Comité de gestion du point d'eau	Au Chef de village/ quartier	A l'Autorités administratives	A Camwater/SNEC	A Autre	Proportion (%) des ménages dont le besoin exprimé en eau a été satisfaite
Urbain	10,2	50,0	0	30,0	0	40,0	0	10,0	0	0
Rural	15,3	76,5	0	5,9	0	17,6	0	0	5,9	0
Ensemble	12,9	66,7	0	14,8	0	25,9	0	3,7	3,7	0

D'apres le tableau 20, 12,9% des menages declarent avoir exprimé un besoin en matiere d'approvisionnement en eau potable au cours des six dernieres. Ce besoin a été majoritairement exprime au Maire, suivi restivement du chef de village/quartier, et a une elite. Par ailleur aucun besoin exprime n'a été satisfait.

Le tableau 21 montre que 66,0% des menages sont non satisfaits de l'approvisionnement en eau actuel. D'apres ce tableau, les principales causes de non satifaction sont l'eloignement des points d'eau, l'insuffisance des points d'eau, le cout eleve de l'approvisionnement en eau et la mauvaise qualite de l'eau.

Tableau 21. Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable

	Proportion (%) des	Parmi les me	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :										
Milieu de résidence	ménages non satisfaits de l'approvisio nnement en eau potable	Eloigneme nt du point d'eau	Mauvaise qualité de l'eau	Insuffisance des points d'approvisionne ment en eau	Mauvaise gestion du point d'eau	Défaut/ Lenteur de maintenance en cas de panne	Coût élevé de l'approvisi onnement en eau	Autre					
Urbain	77,6	68,4	18,4	68,4	5,3	1,3	55,3	6,6					
Rural	55,9	69,4	35,5	66,1	9,7	1,6	40,3	1,6					
Ensemble	66,0	68,8	26,1	67,4	7,2	1,4	48,6	4,3					

Source: Enquête CCAP2, Commune 2022

III.2.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service rendu en eau potable

Le tableau 22 presente les actions envisagees par les menages de la Commune en vue de l'amelioration du service rendu en eau potable. D'apres ce tablesu, les principales actions envisagees par les menages sont la contribution pour la construction des points d'eau supplementaires, la donation du site de construction des points, la contribution financière à un

mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau, et le plaidoyer aupres des donateurs.

Tableau 22. Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans l'approvisionnement en eau potabl

	Propor	tion (%) des m	énages po	uvant s'engag		mélioration d e à travers :	lu service ren	ıdu par l'app	provisionnement	en eau
		nts d'eau émentair			Amélioration ('eau	Amélioratio de			
Milieu de résidence	Contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire	Donation du site de construction d'un point d'eau	Plaidoyer auprès des donateurs	Redynamisation/mise en place du COGES	Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau	Encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES	Suivi de la production des comptes rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES	Facilitation du déplacement de l'artisan réparateur chargé de la maintenance du point d'eau	Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité	Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité qui impactent la qualité de l'eau	Autres
Urbain	76,5	17,3	31,6	2,0	37,8	3,1	0	2,0	6,1	4,1	4,1
Rural	94,6	87,4	2,7	0,9	17,1	2,7	0,9	1,8	1,8	1,8	0
Ensemble	86,1	54,5	16,3	1,4	26,8	2,9	0,5	1,9	3,8	2,9	1,9

Source: Enquête CCAP2, Commune 2022

III.3 Services de santé

L'objectif de cette section est d'analyser le niveau de satisfaction des ménages enquêtés en ce qui concerne l'accès aux services de santé. Ce d'autant plus que l'accès aux soins de qualité est l'un des indicateurs clés de l'Indice de Développement Humain permettant de mesurer le taux de développement des pays du monde selon le Programme des Nations Unies pour le Développement. L'utilisation des formations sanitaires, la caractérisation du petit matériel utilisé dans ces formations sanitaires et le financement des soins au sein de formations sanitaires feront l'objet d'analyse dans cette partie du rapport.

III.3.1 Utilisation des formations sanitaires dans la commune

Le tableau 23 ci-apres presente la repartition en pourcentage des menages selon le type de formation sanitaire la plus frequement utilisee pour la prise en en charge selon le milieu de residence.

Tableau 23 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge								
Winea ac residence	Public Privé laïc Privé confessionnel Tota								
Urbain	87,8	10,2	2,0	100					
Rural	96,4	3,6	,0	100					
Ensemble	92,3	6,7	1,0	100					

Le tableau 23 montre que 92,3% declarent frequenter des formations sanitaires publiques tandis 6,7% declarent frequenter des formations sanitaires prives laic. Les raisons du choix de ces formations sanitaires sont presentees dans le tableau 24. D'apres ce tableau, la quilite des soins constitue la principale raison du choix des formations sanitaires. Elle est suivie par le cout des soins, la disponibilite du personnel et la distance à parcourir.

Tableau 24. Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privée

Milieu de Parmi les ménages, proportion (%) dont la raison de choix du type de formation sanitair										
résidence	Distance	Distance Coût Accueil Qualité de soins Disponibilité du personnel Disponibilité de médicaments Autre								
Urbain	25,0	25,0	8,3	50,0	25,0	8,3	16,7			
Rural	25,0	50,0	,0	75,0	50,0	25,0	,0			
Ensemble	25,0	31,3	6,3	56,3	31,3	12,5	12,5			

Source: Enquête CCAP2, Commune 2022

Le tableau 25 presente la repartition en pourcentage des menages selon la principale formation sanitaire publique frequente pour l'obtention des soins. D'apres ce tableau, 51,9% des menages declare se rendre a l'hopital de district d'Ambam tandis que 48,1% des menages declarent se rendre dans les centre de sante integres.

Tableau 25. Répartition (%) dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire

publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de	Type de formation sanitaire existant dans le village / quartier										
résidence	Centre de santé intégré	Centre médical d'arrondissement	Hôpital de district	Hôpital régional	Hôpital de référence	Total					
Urbain	11,5	0	88,5	0	0	100					
Rural	80,0	0	20,0	0	0	100					
Total	48,1	0	51,9	0	0	100					

Source: Enquête CCAP2, Commune 2022

Le tableau 26 presente l'état des lieux sur l'accessibilité de la principale formation sanitaire publique frequentee pour l'obtention des soins.

Tableau 26. Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence	Proximité du mé sanitaire publiqu			Distance moyenne d'un ménage à la principale formation sanitaire publique	Temps (en minutes) moyen mis pour atteindre la principale formation sanitaire
residence	Oui	Non	Total	fréquentée pour l'obtention des soins	publique fréquentée pour l'obtention des soins
Urbain	37,5	62,5	100	1255,2	51,9
Rural	55,5	44,5	100	2618,9	113,0
Ensemble	47,1	52,9	100	1983,4	84,5

Le tableau 26 montre que 52,9% des menages declarent que leur menage n'est pas a proximite de la principale formation sanitaire publique pour l'obtention des soins. La distance moyenne d'un menage à la principale formation sanitaire publique frequentee pour l'obtention des soins est de 1983,4. Le temps moyen mis pour atteindre la principale formaton sanitaire publique frequentee pour l'obtention des soins est de 84,5 minutes.

III.3.2 Caractérisation du petit matériel utilisé dans les formations sanitaires

Le tableau 27 presente l'état des lieux du petit materiel disponible dans la principale formation santitaire publique frequentee par les menages pour l'obtention des soins. D'apres ce tableau, le petit materiel est globalement present dans les formatons sanitaires frequentees.

Tableau 27. Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de	Caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins										
résidence	Ciseaux	Seringues	Alcool	Coton	Bétadine	Thermomètre	Tensiomètre	Balance	Gants	Autres	
Urbain	90,6	89,6	91,7	93,8	88,5	88,5	88,5	84,4	77,1	2,1	
Rural	99,1 99,1 96,4 98,2 97,3 95,5 92,7						92,7	92,7	90,9	,9	
Ensemble	95,1	94,7	94,2	96,1	93,2	92,2	90,8	88,8	84,5	1,5	

Source: Enquête CCAP2, Commune 2022

III.3.3 Financement des soins dans les formations sanitaires

Globalement, les menges depenses en moyenne 1 324,8 FCFA pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique frequentee pour l'obtention des soins. Parmi ceux-ci, 31,1% declarent que ce montant est eleve. Le tableau 28 presente la situation du paiement des soins de sante et du jugement des menages sur l'accueil du personnel soignant. D'apres ce tableau, 58,3% des menages trouvent l'accueil passable, 35,9% trouvent l'accueil bon et 5,8% trouvent l'accueil mauvais.

Tableau 28. Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant

Milieu de	Montant (en FCFA) moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale	Proportion (%) des ménages qui trouvent élevé le montant moyen payé pour une consultation ordinaire dans la	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que d'autres frais non autorisés sont exigés pour leur	selon p pri	le jugement ersonnel son ncipale for publique fro	%) des mén nt sur l'acc pignant dan mation san équentée pe on des soins	ueil du is la itaire our
résidence	formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	servir dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Bon	Passable	Mauvais	Total
Urbain	883,3	19,8	5,2	40,6	55,2	4,2	100
Rural	1710,0	40,9	5,5	31,8	60,9	7,3	100
Ensemble	1324,8	31,1	5,3	35,9	58,3	5,8	100

III.3.4 Appréciation du service rendu dans les formations sanitaires

Le tableau 29 presente la situation de la disponibilite des medicaments et la resolution des problemes de sante dans laprincipale formation sanitaire frequentee pour les soins. D'apres ce tableau, 70,9% des menages declarent que les medicaments pour les maladies frequentes etaient toujours disponibles tandis que 73,3% des menages declarent que la plupart des probles de sante sont resolus dans la principale formation santaire frequentee pour les soins.

Tableau 29. Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale

formation sanitaire fréquentée pour les soins

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité étaient toujours disponibles	Proportion (%) des ménages pour qui la plupart des problèmes de santé du village sont résolus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins
Urbain	91,7	89,6
Rural	52,7	59,1
Ensemble	70,9	73,3

Source : Enquête CCAP2, Commune 2022

Environ 7,76% des menages declarent etre non satisfait des services de sante offerts dans la principale formation sanitaire frequentee pour les soins. Les raison evoquees par ces menages sont presentes dans le tableau 30. D'apres ce tableau, les principales raisons de non satisfaction sont l'insuffisance des medicaments, la mauvaise qualite des services offerts, l'eloignement des formations sanitaires et la mauvaise qualite des equipements.

Tableau 30. Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

	Proportion (%)	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :										
Milieu de résidence	des ménages non satisfaits des services de santé offerts dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins	Eloignement des formations sanitaires	Mauvaise qualité des services offerts	Absentéisme du personnel	Mauvaise qualification du personnel de la formation sanitaire	Monnayage des soins	Insuffisance de médicaments	Mauvaise qualité équipements	Insuffisance des équipements	Coût élevé de l'accès aux soins de santé	Autres	
Urbain	7,29	14,3	42,9	0,0	0,0	14,3	28,6	14,3	0,0	14,3	0,0	
Rural	8,18	66,7	44,4	22,2	11,1	11,1	88,9	55,6	33,3	11,1	0,0	
Ensemble	7,76	43,8	43,8	12,5	6,3	12,5	62,5	37,5	18,8	12,5	0,0	

III.3.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service en soins de santé

Le tableau 31 presente la repartion en pourcentage des menages pouvant s'engager dans l'amelioration du service rendu dans le secteur de la sante. D'apres ce tableau, ces menages s'engagent à travers le Plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires, le Plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires, l'Approvisionnement en médicaments et dotation en équipements et le Plaidoyer auprès des ONG/Structures privées pour la construction des formations sanitaires.

Tableau 31. Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

				ges pouvant		r dans l'a	méliorat	tion du se	rvice r	endu da	ns le	secte	ır de la	santé à
	sani	nations taires nentaires	on/Equipe	réhabilitati ements des s sanitaires	A	u av Amélioratio	ers : on de la g	gestion de	s FOSÆ	A	ď'	du coi accès soins o	ìt aux le	
Milieu de résidence	Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles	Plaidoyer auprès des ONG/Structures privées pour la construction des formations sanitaires	Plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires	Plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires	Redynamisation du COSA/COGE	Approvisionnement en médicaments et dotation en équipements	Accueil et prise en charge des patients	Maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière	Plaidoyer pour l'affectation du personnel	Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical	Subvention de la COSA/COGE	Le Développement de partenariats publics-privés	La négociation des jumelages et intercommunalités	Autres
Urbain	4,2	12,5	60,4	41,7	11,5	14,6	5,2	4,2	4,2	2,1	0	0	0	2,1
Rural	8,2	13,6	66,4	78,2	43,6	20,9	10,9	2,7	0,9	0	0	0	0	0
Ensemble	6,3	13,1	63,6	61,2	28,6	18,0	8,3	3,4	2,4	1,0	0	0	0	1,0

III.4 Services de l'éducation

La carte scolaire de la Commune d'Ambam dispose d'un cycle d'enseignement maternel, primaire et secondaire dont 30 écoles maternelles, 55 écoles primaires, et 23 établissements secondaires.

III.4.1 Fréquentation scolaire dans la commune

Le tableau 32 presente le pourcentage des enfants dans les menages selon le cycle d'enseignement, l'ordere d'enseignement et le milieu de residence.

Tableau 32. Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence

8		Cycle d'enseignement										
Milieu de résidence	Maternel		Prin	naire	Secondaire 1 ^{er} cycle		Seconda cyc		Formation professionnelle			
	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé		
Urbain	93,1	0	87,5	10,4	100	0	100	0	50	25		
Rural	80,0	20	100	0	100	0	100	0	0	0		
Ensemble	91,2	2,94	90,4	7,93	100	0	100	0	25	25		

Source: Enquête CCAP2, Commune 2022

D'après le tableau 32, l'éducation de base, l'enseignement secondaire et formation professionnelle sont présents dans la Commune. En effet, 91,2% des menages declarent que leur enfants vont dans une ecole maternelle, 90,4% declarent que leur enfant frequente une ecole primaire et 100% declarent que leur enfant frequente un etablissement de l'enseignement secondaire. Le tableau 33 presente les raisons de preference des etablissements prive ou public pour la frequentation. D'après ce tableau, les principales raisons du choix des enfants sont la qulite de l'education, l'eloignement des ecoles et le cout de la scolarite.

Tableau 33. Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire

	Raisons de préférence du privé au public							
Milieu de résidence	Eloignement	Coût	Qualité de l'éducation					
Urbain	20	20	90					
Rural	100	100	100					
Ensemble	27,2	27,2	90,9					

Source: Enquête CCAP2, Commune 2022

Le tableau 34 presente la repartition en pourcentage des menages declarant l'existence d'un etablissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village/quartier.

Tableau 34. Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public

Cycle disponible dans le village / quartier du	Mili	eu de résid		Proximité du ménage à l'établissement scolaire public disponible dans le village / quartier				
ménage	Urbain	Rural	Total	Oui	Non	Total		
Maternel	29,59	28,83	29,19	78,69	21,31	100		
Primaire	24,49	46,85	36,36	78,95	21,05	100		
Secondaire	20,41	10,81	15,31	81,25	18,75	100		
Formation professionnelle	8,16	2,70	5,26	81,81	18,18	0		

Source : Enquête CCAP2, Commune 2022

Le tableau 33 montre que 78,69% des menages déclarent l'existence d'une ecole maternelle publique a proximite du village/quartier, 78,95% déclarent l'existence d'une ecole primaire publique a proximite du village/quartier et 81,25% déclarent l'existence d'un etablissement de l'enseignement secondaire public a proximite du villages/quartier.

III.4.2 Accessibilité de l'école publique dans la commune

Le tableau 35 presente la distance moyenne parcourue et le temps moyen mis a pied pour se rendre a l'établissement scolaire frequente selon le cycle d'enseignement et le milieu de residence. D'apres ce tableau le temps moyen mis pour se rendre à l'école est de 5,4 minutes pour la maternelle, 13,7 minutes pour les ecoles primaires et 23,6 minutes pour l'enseignement secondaire. La distance moyenne parcourue pour se rendre à l'école est de 3 954,3 m pour la maternelle, 358,9 m pour le primaire et 593,3 m pour le secondaire.

Tableau 35. Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence

		Milieu de	résidence		Ensemble		
	Urb	ain	Rura	l	Distance	Temps	
Cycle disponible	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis	moyenne parcourue	moyen mis	
Maternel	206,1	6,8	7263,5	4,1	3954,3	5,4	
Primaire	262,2	9,8	444,3	17,1	358,9	13,7	
Secondaire	397,4	10,6	765,7	35,1	593,0	23,6	

Source: Enquête CCAP2, Commune 2022

III.4.3 Caractéristiques de l'environnement scolaire

Le tableau 36 presente la repartition en pourcentage des menages selon les caracteristiques declarees de l'établissement frequente par cylce d'enseignement.

Tableau 36. Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement

j iqui iii j ii ij ii ii i	Caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté								
Cycle d'enseignement	a un cycle complet	a un atelier complet	a une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves	Distribution de livres scolaires				
Maternel	18,18	0	17,70	17,70	0,47				
Primaire	32,05	0	33,01	33,49	1,91				
Secondaire	20,09	20,09	21,05	20,09	0				
Formation professionnelle	0	0	0	0	0				
Total	17,58	17,58	17,58	17,82	0,59				

Source: Enquête CCAP2, Commune 2022

D'après le tableau 36, 17,58% des menages déclarent l'etablissement que frequente les enfants du menage à un cycle complet, 17,58 declarent que l'etablissement frequente par les enfants du menages a une salle de classe par niveau et 17,82% declarent que les bancs sont disponibles pour faire aaseoir tous les eleves de l'etablissement frequente par les enfants du menages.

Le tableau 37 presente le nombre moyen d'eleves par salle de classe dans un etablissement et appreciation de la frequence de presence de l'enseignement dans la classe selon le cycle. D'apres ce tableau, le nombre moyen d'eleve par salle de classe est de 42,2 pour la maternelle, 47,6 pour le primaire et 56,6 pour le secondaire.

Tableau 37. Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la

fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle

Cycle	Nombre moyen d'élèves par salle	Répartition (%) des ménages selon l'appréciation de la fréquence de la présence de l'enseignant dans la classe							
d'enseignement	de classe dans un établissement	Régulier	Moyennement régulier	Irrégulier	Total				
Maternel	42,2	86,8	10,5	2,6	100				
Primaire	47,6	77,7	19,4	2,7	100				
Secondaire	56,6	86,3	11,3	2,2	100				
Formation professionnelle	0	0	0	0	0				

Source: Enquête CCAP2, Commune 2022

Le tableau 37 montre egalement 86,8% des menages declarent que les enseignants sont regulier dans les classe de la maternnelle, 77,7% declarent que les enseignants sont reguliers dans le primaire et 11,3% declarent que les enseignants sont reguliers dans le secondaire. Le tableau 38 presente la repartition en proportion dans la Commune des menages ne participant pa aux reunions de l'APEE

Tableau 38. Proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE

	Duamantian		Parmi les ménages qui ne participent pas à l'APEE, proportion (%) de ménages selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE							
Cycle d'enseignement	Proportion (%) de ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE	Non-respect des horaires			Non reddition des comptes	Autres				
Maternel	6,69	14,28	0	21,42	0	78,57				
Primaire	11,00	21,73	8,69	13,04	13,04	60,86				
Secondaire	8,13	11,76	17,64	29,41	0	64,70				
Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0				
Total	6,4	16,66	9,25	20,37	5,55	66,66				

Source: Enquête CCAP2, Commune 2022

D'apres le tableau 38, 6,4% des menages declarent ne pas particer aux reunions de l'APEE. Les raisons evoquees par ces menages pour justifier cette situation est que les reunion de

l'APEE sont des reunions d'information et non d'echanges, le non respect des horaires et la duree des reunions.

III.4.4 Coût de l'éducation et gestion des ouvrages de l'école

Le tableau 39 dévoilent que la moitier 56,49% des ménages paye leurs frais exigibles pour l'éducation de leurs enfants ; malgrés qu'ils trouvent ces frais élevés. La proportion par cycle est le suivant : 63,16% pour le cycle d'enseignement maternel, 44,44% pour le cycle d'enseignement primaire et 70,45% pour le cycle d'enseignement secondaire

Tableau 39. Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence

Cycle d'enseignement	Dépens	e moyenne (FCFA)		ménages pa exigibles pa	ion (%) des nyant les frais r appréciation tant payé	Proportion (%) de ménages ayant payé autre chose en plus des frais exigibles d'éducation
	Inscription	APEE	Autres frais	Elevé	Raisonnable	Faible
Maternel	5513,15	10276,31	5236,84	63,15	36,84	0
Primaire	1319,44	5173,61	1006,94	44,44	54,166	1,38
Secondaire	9090,90	17431,81	10863,63	70,45	29,545	0
Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0
Total	4574,67	9935,06	4866,88	56,49	42,85	0,64

Source: Enquête CCAP2, Commune 2022

Concernant les écoles maternelles les dépenses moyennes des ménages pour l'inscription des enfants s'élèves à 21 026 CFA. 63,16% des ménages trouvent que le montant est élevé. Le montant moyen payé pour les frais de scolarisation des enfants de l'école primaire s'élève à 7 499 F CFA et 44,44% trouvent le montant élevé. Pour ce qui est de l'enseignement secondaire, les dépenses moyennes à la scolarisation des enfants dans les lycées et collèges de la Commune s'élève à 37 386 FCFA ; ce qui semble élevé pour 70,45% des ménages.

Le tableau 40 presente la repartiton en pourcentage des menages declarant que les ouvrages endommagés de l'école ont été refectionnees suivant le type d'acteur selon le cycle. D'apres ce tableau, 15,78% des ménages declarent que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnée par l'APEE. Pour les écoles primaires publiques, 28,22% des ménages déclarent que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnée principalement par l'APEE. Pour l'enseignement secondaire, 20,09% déclarent que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnée principalement par l'APEE.

En revanche nous constatons que dans les trois cycles d'enseignement, seule l'APEE intervient pour la réfection

Tableau 40. Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnées suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement

		Acteur déclaré de la réfection des ouvrages endommagés :									
Cycle d'enseignement	APEE	Maire	Organisation du village	MINEDUB/MINESEC /MINEFOP	Elites	Autres					
Maternel	14,83	2,87	0,95	0	3,82	0,95					
Primaire	28,22	9,09	0,47	0	4,78	0					
Secondaire	20,09	3,827	0	0,47	0,95	0					
Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0					
Total	15,78	3,94	0,35	0,11	2,39	0,23					

Source: Enquête CCAP2, Commune 2022

III.4.5 Appréciation du service de l'éducation par cycle

Le tableau 41 presente la repartition en pourcentage des menages nons satisfaits des ervices de l'education selon le cycle d'enseignement et la raison.

Tableau 41. Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle

d'enseignement et la raison de non satisfaction

		Pa	armi les n	nénages n	on satis	faits, pro	portion	(%) dont la raison de non satisfaction est :				
Cycle d'enseignement	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation	Eloignement de l'établissement	Insuffisance de salles de classe	Insuffisance d'équipements	Insuffisance des écoles	Assiduité du Personnel	Ponctualité du personnel	Qualité des enseignements dispensés	Absence de distribution de manuels scolaires	Mauvais résultats	Coûts élevés de la scolarité	Autre
Maternel	8,61	33,3	11,1	0	27,7	0	0	0	16,6	0	83,3	5,5
Primaire	6,69	14,2	0	7,1	7,1	0	0	0	14,2	0	100	7,1
Secondaire	8,61	33,3	5,5	11,1	5,5	5,5	5,5	0	16,6	0	83,3	5,5
Formation professionnelle	0	28	6	6	14	2	2	0	16	0	88	6
TOTAL	5,98	33,3	11,1	0	27,7	0	0	0	16,6	0	83,3	5,5

Source : Enquête CCAP2, Commune 2022

Le tableau 40 montre que les ménages enquêtés sont globalement satisfaits des services de l'éducation dans tous les cycles d'enseignement. Dans les écoles maternelles seules 8,61% des ménages sont nonsatisfaits. Dans les lycées et collèges, 8,61% des ménages sont non

satisfaits. Pour ce qui est des écoles primaires, 6% des ménages sont non satisfaits. Les raisons de cette infirme insatisfaction au cycle maternel sont notamment l'Eloignement de l'établissement, la qualité des enseignements dispensés, les Mauvais résultats et le Coûts élevés de la scolarité. Pour le primaire, les principales raisons sont l'éloignement de l'établissement, l'Insuffisance de salles de classe, la qualité des enseignements dispensés plébiscité par les ménages enquêtés et le coût élevé de la scolarité plébiscité par les ménages enquêtés

III.4.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service de l'éducation

Le tableau 42 presente les actions des menages au niveau communal en vue de l'amelioration du service rendu dans le secteur de l'eduction.

Tableau 42. Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation

duns le secleur de										
	Propo Pamé	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communal dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :								
Cycle d'enseignement	Prime d'excellence aux écoles	Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle	Suivi rapproché des relations parents/enseignants	Restauration de l'autorité des enseignants	Formation des enseignants	Plaidoyer pour l'affection du personnel	Autres			
Maternel	1,4	2,8	3,3	5,2	9,5	8,1	0,9			
Primaire	3,3	6,2	8,1	12,9	16,7	19,1	0,9			
Secondaire	5,7	3,3	7,1	4,7	7,1	7,6	0,9			
Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0	0			
Total	2,6	3,1	4,6	5,7	8,3	8,7	9,7			

Source: Enquête CCAP2, Commune 2022

D'après le tableau 42, l'amélioration du service de l'éducation passe par la Restauration de l'autorité des enseignants déclaré, suivi du Plaidoyer pour l'affection du personnel et la prime d'excellence aux écoles, la sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle et le Suivi rapproché des relations parents/enseignants plébiscité. Cependant, une infirme partie des ménages enquêtés optent pour la Formation des enseignants et le Plaidoyer pour l'affection du personnel pour le cycle primaire et secondaire. Le tableau 43 presente les actions des menages au niveau communautaire en vue de l'amelioration du

service rendu dans le secteur de l'education.

Tableau 43. Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

				énages pouv ervice rend					autaire dans travers :	
Cycle d'enseignement	Participation aux activités de l'école	Prime aux bons enseignants	Dénonciation des enseignants indélicats	Renforcement des relations parents- enseignants	Acquittement des cotisations	Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE	Diffusion des comptes rendus de la gestion de l'APEE	Diffusion des bonnes pratiques	Contrôle de la présence régulière des enseignants	Autres
Maternel	14,8	0,9	0,9	11,0	5,2	5,2	1,4	0,4	0	0,4
Primaire	32,0	2,8	4,7	16,7	10,5	7,6	2,8	0,4	0	0
Secondaire	18,6	2,3	2,8	9,56	5,7	4,3	2,8	0,9	0,4	0
Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	16,3	1,5	2,1	9,3	5,3	4,3	1,7	0,4	0,1	0,1

Source: Enquête CCAP2, Commune 2022

D'après le tableau 43, les actions des ménages au niveau communautaire pour améliorer le service d'éducation passent prioritairement par le renforcement des relations parents-enseignants, suivi de la prime aux bons enseignants et la dénonciation des enseignants indélicats et le renforcement des relations parents-enseignants. Cependant, une infirme partie des ménages enquêtés ont opté pour la participation aux activités de l'école que ce soit en cycle maternel, primaire comme en cycle secondaire.

III.5 Fourniture des services communaux

L'institution Communale rend de nombreux service à la population. Parmis ces services, nous citons entre l'etablissement des actes d'etat civil (acte de naissance, acte de décès, acte de mariage), la légalisation des documents officiels, la délivrance des documents d'Urbanisme, l'aménagement des voiries, la gestion des déchets /assainissement, l'hygiène et salubrité, l'aménagement des espaces verts et de loisir, le transport public, et l'éclairage publicl'aménagement des aires de jeux.

III.5.1 Caractérisations de la fourniture des services communaux

Le tableau 44 presente la demande des services, accueil a a commune et temps mis pour l'obtention du service.

Tableau 44. Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service

	Proportion de	Proportion de	Ten	nps mi	s pour o	btenir l	e servic	e comm	communal		
Service communal	ménages ayant demandé le service pendant les 12 derniers mois	ménages estimant que l'accueil pour le service a été bon	En cours	Minute	Heure	Jour	Semaine	Mois	Année		
Acte de naissance	20,6	18,2	23,3	39,5	4,6	11,6	13,9	6,9	0		
Acte de mariage	6,2	5,7	0	84,4	7,6	0	7,6	0	0		
Acte de décès	3,8	3,8	0	75	12,5	0	0	12,5	0		
Légalisation des documents officiels	12,4	10,5	3,8	65,3	7,6	11,5	7,6	3,8	0		
Délivrance des documents d'urbanisme	0	0	100	0	0	0	0	0	0		
Aménagement des voiries	2,4	0	100	0	0	0	0	0	0		
Gestion des déchets / Assainissement	2,4	1,0	66,7	0	0	33,3	0	0	0		
Aménagement des espaces verts et de loisir	1,4	0,5	66,7	0	0	0	0	0	0		
Eclairage public	0	0	100	0	0						
Certificat de domicile	,0	,0	0	66,6	16,6	16,6	0	0	0		
Informations	2,9	2,9	0	33,3	33,3	0	0	0	33,3		
Autres	0,5	0,5	0	0	33,3	0	0	0	0		

Source: Enquête CCAP2, Commune 2022

D'après le tableau 44, plusieurs services sont disponibles dans l'institution communale. L'un des services les plus sollicité est l'établissement d'un acte de naissance. En effet, parmi les ménages ayant sollicité un service, 20,6% ont cité l'établissement d'un acte de naissance parmi les multiples services sollicités auprès de la commune. Les autres services tels que la légalisation des documents officiels, les actes de mariage et de décès, l'éclairage public, l'aménagement des espaces verts et de loisir, l'aménagement des voiries, des demandes d'informations, le certificat de domicile et la délivrance des documents d'urbanisme sont faiblement demandés par les ménages de la commune.

S'agissant de l'accueil réservé aux ménages ayant sollicité un service, 18,2% des ménages déclarent avoir été bien reçu à la commune pour l'établissement des actes de naissance. Cependant la perception que les ménages ont du temps d'obtention d'un service est Présentée dans le même tableau pour chaque type de service. Le tableau 44 montre également que

39,5% des ménages qui trouvent que le temps d'attente pour obtenir l'établissement des actes de naissance est d'une minute, 1% des ménages trouve que le temps d'attente pour obtenir l'établissement des actes de naissance est d'une heure.

Cependant 11,6% des ménages trouvent que le temps d'attente pour obtenir l'établissement des actes de naissance est d'un jour. 13,9% des ménages enquêtés trouvent que le temps d'attente pour obtenir l'établissement des actes de naissance est d'une semaine, 6,9% trouvent que ce temps mis est d'un mois et 5,2% trouvent que leur dossier de demande d'établissement d'acte de naissance est toujours en cours de traitement. Pour les autres services, la majorité des ménages trouvent leur temps d'attente en jour, semaine et mois. Pourtant ces services sont très peu sollicités.

III.5.2 Contraintes dans la fourniture des services communaux

Le tableau 45 presente la repartition en pourcentage des menages selon la cause delenteur pour rendre le service communal. D'apres ce tableau, 13,9% des ménages trouvent le temps d'attente de l'établissement des actes de naissance long/très long.

Tableau 45. Proportion (%) des ménages selon la cause de lenteur pour rendre le service communal.

				temps lor our rendre	ng ou très lo service	ng	
Service communal	Proportion (%) de ménages qui trouvent long ou très long le temps mis pour rendre le service	Personnel indisponible /absent	Absence de matériel de travail	Incompétence du personnel	Mauvaise organisation des services	Refus de Corrompre	Autres
Acte de naissance	13,9	9,1	9,1	63,6	4,5	13,6	0
Acte de mariage	7,6	0	0	100	0	0	0
Acte de décès	0	0	0	100	0	0	0
Délivrance des documents d'urbanisme	7,6	0	0	100	0	0	0
Aménagement des voiries	0	0	0	100	0	0	0
Aménagement des espaces verts et de loisir	20	0	0	100	0	0	0
Transport public	0	50	50	50	0	0	0
Eclairage public	0	0	0	100	0	0	0
Aménagement des aires de jeux	0	0	0	0	0	0	0
Certificat de domicile	0	0	0	100	0	0	0
Autres	0	0	0	100	0	0	0

Source: Enquête CCAP2, Commune 2022

Le tableau 46 presente la repartitionen pourcentage des menages ayant paye un pourboire pour obtenir le service communal.

Tableau 46. Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal

Service communal	Proportion (%) de ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service
Acte de naissance	26,8
Acte de mariage	25
Acte de décès	33,3
Autres	0

Source: Enquête CCAP2, Commune 2022

Le tableau 45 que pour l'obtention des actes de naissances, 26,8% des ménages enquêtés déclarent payer un pourboire suivi de l'élaboration d'un acte de mariage 25% des ménages enquêtés affirment avoir payé un pourboire pour l'obtenir. Il est de même pour le service d'établissement d'un acte de décès dont 33,3% des ménages enquêtés affirment avoir payé un pourboire pour l'obtenir.

III.5.3 Promotion de l'engagement citoyen dans la commune

Le tableau 47 presente la repartition en pourcentage des menages selon la caracterisation des activites de la Commune.

Tableau 47. Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la commune

	Caractérisation déclarée des activités de la commune par le ménage									
Milieu de résidence	Communication sur les actions programmées au cours de l'année dernière	Communication sur le budget annuel	Communicatio n sur les dépenses et recettes de l'année dernière	Accompagne ment du village/quarti er dans les actions de développemen t	Implication du village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions du développement					
Urbain	1,0	1,02	1,02	2,04	4,1					
Rural	6,3	3,60	0,90	7,20	17,1					
Ensemble	3,8	2,39	0,95	4,78	11,0					

Source: Enquête CCAP2, Commune 2022

Le tableau 47 montre que 4,78% des ménages enquêtés pensent que la Commune accompagne les villages/quartiers dans les actions de développement. 11,0% des ménages enquêtés pensent que la Commune implique le village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions du développement. 2,39% des ménages enquêtés pensent que la Commune communique sur les actions le budget annuel. Au vu des chiffres qu'illustre le présent tableau, nous remarquons tout de même que les actions de la Commune sont plus

axées en milieu urbain comparé au milieu rural.

III.5.4 Appréciation des services communaux

Le tableau 48 presente la repartition en pourcentage des menages non satisfaits selon la raison de non satisfaction.

Tableau 48. Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction

		Parmi	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :								
Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services communaux	Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers	Non information des populations de la gestion communale	Absentéisme du personnel	Corruption	Mauvais accueil	Manque de professionnalisme	Méconnaissance des actions menées par la commune	Manque de confiance envers l'exécutif municipal	Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints)	Autre
Urbain	71,42	2,9	84,2	0	10	12,8	4,2	14,2	18,5	5,7	4,3
Rural	23,42	65,4	53,8	19,2	0	19,2	3,8	42,3	11,5	0	0
Ensemble	45,93	19,8	76,0	5,2	7,2	14,5	4,16	21,8	16,6	4,1	3,1

Source: Enquête CCAP2, Commune 2022

D'après le tableau 48, l'enquête révèle qu'en milieu rural, 23,42% des ménages enquêtés ne sont pas satisfait des services rendus par la Commune. Cette proportion élevée de ménages non satisfaits traduirait un certain non visibilité des actions de la Commune par les populations. En effet, plusieurs raisons sont évoquées par les ménages pour justifier leur non satisfaction. Il s'agit principalement de la lourdeur dans le traitement des demandes des usagers, la non information des populations de la gestion communale, l'absentéisme du personnel, le mauvais accueil, la méconnaissance des actions menées par la Commune, le manque de professionnalisme et enfin la corruption.

En milieu urbain en revanche, seuls 71,42% de ménages sont non satisfaits des services rendus par la Commune. Toutes les raisons de non satisfaction évoquées sont notamment la lourdeur dans le traitement des demandes des usagers, le manque de professionnalisme plébiscité, la non information des populations de la gestion communale, l'absentéisme du personnel, la corruption et la méconnaissance des actions menées par la commune des ménages enquêtés.

III.5.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration des services communaux

Le tableau 49 presente la repartition en pourcentage des menages selon le type d'action et le milieu de residence.

Tableau 49. Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par									
	l'institution communale à travers :									
Milieu de résidence	Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté	Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion	Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes)	Consultation du babillard de la commune	Animation des tranches d'antenne dans les radios communautaires	Suivi des tranches horaires dédiées dans les radios communautaires		Adhésion à des groupes d'écoute des radios communautaires	Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune	Autres
Urbain	81,6	27,5	61,2	44,8	16,3	7,1	11,2	3,0	8,1	1,0
Rural	98,2	33,3	33,3	23,4	7,2	1,8	0	0,9	0,9	,0
Ensemble	90,4	30,6	46,4	33,4	11,4	4,3	5,2	1,9	4,3	0,5

Source: Enquête CCAP2, Commune 2022

Le tableau 49 illustre les différentes actions que les ménages aussi bien en milieu urbain que rural, sont prêts à mettre en œuvre pour l'amélioration des services rendu par la Commune. Pour leur contribution à l'amélioration des services rendus par la Commune, les ménages enquêtés optent pour la contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté, l'alimentations et exploitations des boîtes à suggestion, la participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes), la consultation du babillard de la Commune, le Suivi des tranches horaires dédiées dans les radios communautaires, le Sensibilisation pour les écoutes groupées dans les radios communautaires, l'adhésion à des groupes d'écoute des radios communautaires et la participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la Commune déclaré.

CHAPITRE IV : PLAN D'ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE

Selon le Programme d'Action adopté en 1976 par la Conférence mondiale de l'Organisation internationale sur l'emploi, « une politique orientée vers la satisfaction des besoins essentiels demande que la population participe aux décisions qui l'intéressent par l'intermédiaire des organisations de son propre choix ». La participation de population à l'offre des services publics permet en effet d'abord de satisfaire leur désir légitime de prendre part à des décisions qui influent sur leur existence et leur mode de vie; mais elle permet aussi d'identifier les besoins à satisfaire prioritairement, de mobiliser les ressources disponibles et de répartir au mieux les services ou les produits susceptibles de satisfaire ces besoins L'implication des populations dans l'offre des services publics développés dans ce document

L'implication des populations dans l'offre des services publics développés dans ce document est très importante, car elle contribue à l'amélioration de l'offre de ces services dans leur différente localité. Pour ce faire, la mise en commun de leur action va permettre la mise sur pied d'un plan d'action pour la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique. Ce plan d'action est précédé au préalable d'un dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements et enfin d'un plan d'action détaillant les différentes actions à mettre en œuvre pour l'amélioration des services publique rendu et les différents responsables des quatre secteurs développés dans ce rapport entre autres: l'approvisionnement en eau, les services de santé, les services d'éducation et les services communaux.

IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements

Le dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements est un outil permettant d'impliquer les populations dans l'amélioration des services publics rendus. La présente section se décompose en 4 axes principaux: la composition et attributions du comité de suivi-évaluation participatif, les indicateurs de suivi et d'évaluation, et le reporting des activités.

IV.1.1. Critères de sélection des membres du comité de suivi – évaluation participatif

Le Comité de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements est un organe consultatif mis en place par arrêté communal. Il est composé de 06 membres. Les critères de sélection qui ont permis leur choix sont:

Etre élu local au moins pour le poste du Président ;

- Résider de préférence dans la Commune ;
- Etre disponible ;
- Avoir une connaissance de la Commune ;
- Avoir des connaissances dans les différents centres d'intérêts ;
- Maîtriser le processus de planification locale ;
- Ne pas faire partie de l'Exécutif Communal.

IV.1.2. Attribution du comité de suivi – évaluation participatif

Le comité de suivi – évaluation participatif a comme attributions:

- S'assurer de la mise en œuvre des activités du plan d'action ;
- Suivre et évaluer l'exécution des activités du plan d'action ;
- Apprécier le niveau d'engagement des responsables d'activités dans leurs tâches d'une part, d'atteintes des résultats, des changements produits au niveau des personnes, des structures et de la Commune d'autre part;
- Permettre au Conseil Municipal ou à l'Exécutif Municipal de prendre à temps les mesures idoines pour corriger et ajuster les actions, les stratégies et les projets ;
- Veiller à une implication des populations dans les activités spécifiques de la communes (Budgets, réalisations, compte administratif, initiatives ...);
- Eveiller la prise de conscience des populations à assumer leur rôle de suivi et d'évaluation des projets et réalisations (au niveau de leur mise en œuvre et de leur fonctionnement) par les sensibilisations;
- Engager les populations dans les projets d'envergures, les initiatives de développement de la commune ;
- Mesurer et analyser les écarts au vu des objectifs :
- Prendre les mesures correctives pour rattraper les écarts ;
- Donner son avis sur le déroulement de l'ensemble des activités du plan d'action sur la base des rapports d'avancement ;
- Proposer à l'exécutif et au conseil communal toutes mesures susceptibles de rendre facile l'exécution des activités du plan d'action ;
- Veiller à la mise en œuvre effective des décisions :
- Communiquer, informer l'exécutif communal sur l'état d'avancement des activités rencontrées dans l'exécution de leurs missions ;

Toutefois, le Comité doit tenir des réunions, des séances de travail pour s'assurer de la mise

en œuvre effective des activités du plan d'action. Le Comité siège tous les trois mois et rédige un rapport d'activités trimestriel qui est soumis à l'attention du Maire, Les fonctions de membre du Comité sont gratuites. Toutefois, certaines charges liées au fonctionnement du Comité seront imputées au budget de la commune. Toute personne peut, en raison de ses compétences et sur décision du Président, être invitée à assister aux travaux dudit Comité, avec voix consultative. Le Président peut aussi inviter tout conseiller Municipal en fonction de ses compétences. Le mandat du Comité est de trois (3) ans renouvelables.

IV.1.3. Composition du comité de suivi – évaluation participatif

- **Le président :**
- > Le rapporteur :
- **Les membres :**
 - 01 représentant de la sous-préfecture ;
 - 02 représentants de la société civile au niveau communal
 - 02 représentants des chefferies traditionnelles ;
 - 01 représentant du secteur de la santé (médecin chef de district de l'arrondissement) ;
 - 01 représentant du secteur de l'éducation (délégué d'arrondissement) ;
 - 01 représentant du secteur de l'eau ;
 - 02 leaders d'opinion au niveau local;
 - 02 leaders religieux;
 - 02 mouvements associatifs (au moins une association des femmes).

IV.2. Plan d'actions dans les secteurs cibles du ScoreCard

Le présent plan d'actions est élaboré dans le cadre de l'Enquête de perception sur la satisfaction du service rendu par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services communaux dans la Commune d'AMBAM en vue de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans ces secteurs. Il est annoté que ce plan d'actions est sujet à des éventuelles révisions et adaptations par le Comité de Suivi - évaluation participatif en fonctions du contexte, des réalités et opportunités en cours dans le territoire Communale.

PLAN D'ACTIONS DU CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE EN VUE DE LA CONDUITE DES CHANGEMENTS

Objectif global	Objectifs spécifique	Actions	Responsable	Période	Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
			Approvis	ionnement en ea	u potable				
Améliorer l'accès aux services de l'eau de qualité	Améliorer l'offre d'infrastructure	Plaidoyer en vue de la construction de nouveaux points d'eau	Cadre Communal Chargé du Développement	Juin 2022-juin 2025	Nombre de plaidoyer déposé auprès des élites et autorités	00	15	PV de réception des travaux	Contrôle Citoyen de l'Action Publique
		Réhabilitions de points d'eau en panne	Cadre Communal Chargé du Développement	Juin 2022-juin 2025	Nombre de point d'eau réhabilité	00	40	Rapport de la Commune	Contrôle Citoyen de l'Action Publique
	Pérenniser les infrastructures existantes	Redynamisation des comités de gestion des points d'eau	Cadre Chargé des Communautés	Juin 2022-juin 2025	Nombre de comités redynamisés	00	30	Rapport de la Commune	Contrôle Citoyen de l'Action Publique
		Formation des artisans réparateurs	Cadre Communal Chargé du Développement	Juin 2022-juin 2025	Nombre d'artisans formés	00	05	Rapport de la Formation	Contrôle Citoyen de l'Action Publique
	Améliorer la qualité de l'eau consommée par la population	Sensibilisation des populations sur la potabilisation de l'eau	Commune d' AMBAM	Juin 2022-juin 2025	Proportion des ménages sensibilisée	0	100%	Rapport final de la mission de sensibilisation	Contrôle Citoyen de l'Action Publique
				Santé					
Améliorer l'accès aux services de	Améliorer la capacité d'accueil des structures sanitaires de la	idoyer en vue réhabilitation des infrastructures sanitaires délabrées	Cadre Communal Chargé du Développement	Juin 2022-juin 2025	Nombre de plaidoyer déposé	00	05	Rapport de la Commune	Contrôle Citoyen de l'Action Publique
santé de qualité	Commune	idoyer en vue de la	Cadre Communal	Juin 2022-juin	Nombre de	00	05	Rapport de la	Contrôle Citoyen

Objectif global	Objectifs spécifique	Actions	Responsable	Période	Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
		construction des logements d'astreintes du corps médical	Chargé du Développement	2025	plaidoyer déposé			Commune	de l'Action Publique
	Améliorer la qualité des services médicaux et la proximité avec les populations	Plaidoyer pour la Mise à disposition des formations sanitaires de personnels soignants qualifiés et en nombre suffisant	Cadre Communal Chargé du Développement	Juin 2022-juin 2025	Nombre de plaidoyer déposé	00	05	Rapport de la Commune	Contrôle Citoyen de l'Action Publique
		Redynamiser les COGES	Cadre Chargé des Communautés	Juin 2022-juin 2025	Nombre de comités redynamisés	00	03	Rapport de la Commune	Contrôle Citoyen de l'Action Publique
		Plaidoyer en vue de l'équipement des formations sanitaires en énergie solaire	Cadre Communal Chargé du Développement	Juin 2022-juin 2025	Nombre de plaidoyer déposé	00	05	Rapport de la Commune	Contrôle Citoyen de l'Action Publique
	Améliorer le niveau d'équipements et d'aménagement des structures sanitaires	Plaidoyer en vue de la construction des points d'eau dans les FOSA	Cadre Communal Chargé du Développement	Juin 2022-juin 2025	Nombre de plaidoyer déposé	00	05	Rapport de la Commune	Contrôle Citoyen de l'Action Publique
		Plaidoyer pour l'approvisionnement régulier en médicament des Centres de santé	Cadre Communal Chargé du Développement	Juin 2022-juin 2025	Nombre de plaidoyer déposé	00	05	Rapport de la Commune	Contrôle Citoyen de l'Action Publique
				Education					
		Plaidoyer en vue de la création des écoles maternelles	Cadre Communal Chargé du Développement	Juin 2022-juin 2025	Nombre de plaidoyer déposé	00	05	Rapport d'activité de la Commune	Contrôle Citoyen de l'Action Publique
Améliorer	Améliorer l'offre en infrastructures scolaires	Plaidoyer pour la construction des logements d'astreintes	Cadre Communal Chargé du Développement	Juin 2022-juin 2025	Nombre de plaidoyer déposé	00	05	Rapport de la Commune	Contrôle Citoyen de l'Action Publique
Ameliorer l'accès à l'éducation	scolaires	Plaidoyer pour la construction de nouvelles salles de classes	Cadre Communal Chargé du Développement	Juin 2022-juin 2025	Nombre de plaidoyer déposé	00	05	Rapport de la Commune	Contrôle Citoyen de l'Action Publique
	Améliorer la gestion des établissements scolaire de la	Plaidoyer pour l'Equipement des salles de classes	Cadre Communal Chargé du Développement	Juin 2022-juin 2025	Nombre de salle de classe équipés	00	10	Rapport de la Commune	Contrôle Citoyen de l'Action Publique
	Commune	Redynamisation des	Cadre Chargé des	Juin 2022-juin	Nombre	00	20	Rapport de	Contrôle Citoyen

Objectif global	Objectifs spécifique	Actions	Responsable	Période	Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
		APEE	Communautés	2025	d'association redynamisée			l'IAEB	de l'Action Publique
		Réhabilitions des salles de classes	Cadre Communal Chargé du Développement	Juin 2022-juin 2025	Nombre de salle de classe réhabilité	00	20	Rapport de la Commune	Contrôle Citoyen de l'Action Publique
	Améliorer la qualité de	Plaidoyer pour l'affectation des enseignants dans les écoles de la Communes	Cadre Communal Chargé du Développement	Juin 2022-juin 2025	Nombre de plaidoyer déposé	00	05	Rapport de la Commune	Contrôle Citoyen de l'Action Publique
			Fournitur	e des services co	mmunaux				
Améliorer l'offre des services communaux	Améliorer la satisfaction des populations vis-à-vis des services communaux	Mise en place d'un mécanisme de communication sur les activités de la commune	Cadre Chargé des Communautés	Juin 2022-juin 2025	Nombre de mécanisme mis en place	00	01	Rapports de la Commune	Contrôle Citoyen de l'Action Publique
		Intensifier l'implication des populations dans la gestion des affaires de la Communes	Cadre Chargé des Communautés	Juin 2022-juin 2025	Nombre de comité de développement intervenant aux sessions du COMES	00	53	Rapports de la Commune	Contrôle Citoyen de l'Action Publique

CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

L'objectif de cette évaluation était d'accompagner la Commune d'AMBAM dans la réalisation d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'hydraulique et des services communaux. Plus spécifiquement, cette enquête visait à capter auprès des populations de la commune d'AMBAM leurs perceptions sur la satisfaction de l'offre du service public dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'hydraulique et du service communal.

La méthodologie adoptée a consisté à administrer un questionnaire auprès de 297 ménages de la commune tirés au hasard dans la liste des ménages élaborés par l'Institut Nationale de la Statistique (INS). Au terme de cette enquête qui s'est déroulée pendant 10 jours au cours de la période du 09 au 23 Juin 2022, les niveaux de satisfaction des ménages de la commune dans l'offre de service public ont été obtenus dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'hydraulique et des services communaux.

Les principaux résultats obtenus à l'issue de cette enquête montrent que dans le secteur de l'hydraulique, 34% des ménages enquêté sont satisfait par l'approvisionnement en eau dans la Commune d'AMBAM. Dans le secteur de la santé, 7,76% des ménages ne sont pas satisfaits par les services de santé actuellement offert dans la Commune d'AMBAM. S'agissant du secteur de l'éducation, l'enquête montre que les ménages sont globalement satisfaits des services de l'éducation. En effet, seul 5,98% des ménages déclarent être non satisfaits par les services offerts dans le secteur de l'éducation. En ce qui concerne les services communaux, l'enquête révèle que 45,93% des ménages ne sont pas satisfaits des services rendus par la Commune.

Dans l'optique d'améliorer l'offre des services publics auprès des ménages de la Commune, les recommandations suivantes ont été formulées à la suite des résultats obtenus :

Secteur hydraulique:

- Construire des points d'eau supplémentaires ;
- Réduire les délais de réparation des points d'eau en pannes ;
- Remettre en service les points d'eau en panne ;
- Redynamiser les comités de gestion des points d'eau ;
- Former les populations sur le traitement de l'eau pour la rendre potable.

Secteur santé:

- Informer les populations sur les coûts officiels des services de santé afin de réduire la différence de coût au sein des formations sanitaires de même niveau (gratuité des consultations dans certains CSI et paiement des frais de consultation dans d'autres);
- Approvisionner les formations sanitaires en médicaments essentiels et assurer une bonne gestion des stocks;
- Renforcer les équipes actuelles des formations sanitaires pour améliorer l'offre de service de santé ;
- Organiser des campagnes de consultation pour les populations des villages éloignés des centres de santé;
- Systématiser la diffusion de l'information auprès des populations sur la gestion des formations sanitaires à travers les structures de dialogues (comité de gestion, comité de santé, etc.).

Secteur education:

- Construire de nouvelles salles de classes dans certains établissements ;
- Affecter des d'enseignants qualifiés dans certains établissements ;
- Mettre en place un mécanisme d'encouragement des élèves par l'attribution des bourses scolaires;
- Renforcer les établissements scolaires en équipements et en matériels pédagogiques ;
- Améliorer la couverture en établissement d'enseignement secondaire dans la commune.

Services communaux:

- Informer suffisamment les populations sur les actions de la commune ;
- Intensifier l'implication des populations dans la gestion des affaires de la communes à travers la publication de la synthèse du budget et du compte administratif ;
- Réduire le temps moyen d'obtention des services.

ANNEXES

Annexe 1. Liste des participants à la réunion de restitution

Annexe 2. Questionnaires de l'enquête ScoreCard

REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix-Travail-Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON Peace-Work-Fatherland

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF

CELLULE NATIONALE DE COORDINATION



MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARY

NATIONAL COMMUNITY DRIVEN PROGRAM

NATIONAL COORDINATION UNIT

ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE MENAGE

	Section I. IDENTIFICATION	
S1Q01	Région	_
S1Q02	Département	
S1Q03	Commune	 _
S1Q04	Lot de communes	
S1Q05	Numéro séquentiel de la Zone de Dénombrement	
S1Q06	Strate de résidence :1=Urbaine 2=Rurale	
S1Q07	Nom de la localité	
S1Q08	Numéro de structure	
S1Q08a	Numéro du ménage dans l'échantillon	_
S1Q09	Numéro du ménage dans l'échantillon Y Z Z	
S1Q10	Nom du chef de ménage	
S1Q11	Sexe du chef de ménage1=Masculin 2=Féminin	L_I
S1Q12	Nom de l'enquêté	
S1Q13	Lien de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage (voir codes)	<u> </u>
S1Q14	Sexe de l'enquêté : 1=Masculin 2=Féminin	
S1Q15	Age de l'enquêté (en année révolue)	_
S1Q16	Téléphone de l'enquêté	
		<u></u> -
S1Q17	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA)	_ / /
21010		 _ / /
S1Q18	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA)	
S1Q19	Nom de l'enquêteur	
S1Q20	Nom du superviseur communal	
S1Q21	Résultat de la collecte	
	1=Enquête complète 4=Absence d'un répondant compétent	. 1.1
	2=Enquête incomplète 5=Logement vide ou pas de logement à l'	adresse
	3=Refus 96=Autres (à préciser) (Si la réponse est différente de 1 et 2, fin du questionnaire)	
S1Q22	Appréciation de la qualité de l'enquête :	
51022	1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mat	ıvaise

2 = Conjoint (e) du Chef de Ménage

^{1 =} Chef de Ménage

^{3 =} Fils/Fille du Chef ou de son/sa conjoint (e)

^{4 =} Père/mère du Chef ou de son/sa conjoint (e)

^{5 =} Autre parent du Chef ou de son/sa conjoint (e)

^{6 =} Sans lien de parenté avec le chef ou son/sa conjoint (e)

⁷⁼ Domestique

			<u>Section II</u> . EAU POTABLE				
				1=oui 2=non 8=NSP			
			A. Puits avec pompe à motricité humaine				
			B. Puits avec pompe électrique				
			C. Puits à ciel ouvert	<u> </u>			
	Ouels types	s de point d'eau	D. Forage avec pompe à motricité humaine				
	disposez-vo	<u> </u>					
	village/qua		F. Borne-fontaine	<u> </u>			
	C 1		G. Source				
			I. Réseau d'adduction d'eau				
			J. Adduction en eau potable(CAMWATER)	<u> </u>			
			K. Rivière	i i			
G2 0 0 1	Votre princ	ipale source d'appre	X. Autres-à préciser) ovisionnement en eau est-elle publique ou privée ?	11			
S2Q01a		2=Privée Si 2 —					
	Quelle est v	votre principale sour	rce publique d'approvisionnement en eau ? (Une seule réponse)				
	1= Puits av	ec pompe à motricit	é humaine 4=Forages avec pompe à motricité humaine				
S2Q02	2= Puits av	ec pompe électrique		1 1			
32Q02			6. Rivière				
		vec pompe électrique	ne 7=Adduction en eau potable				
	8. Borne-fo						
S2Q03		•	ute l'année ? 1=Oui 2=Non				
S2Q04			au à tout moment de la journée ?	1 1			
5204		Non Si oui ——					
S2Q05		quotidienne de disponibilité du point d'eau ?	1 1				
	1=Une fois						
S2Q06	Cette fréqu						
S2Q07	Ce point d'						
~			Non Si non → S2Q08 nne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-				
S2Q07a	dire depuis 1=Moins d						
	mois 4=Plu						
	111015 4—1 10	is de trois mois	5=Pas encore, si 5 → S2Q08 A= Commune	1 1			
	Par qui a-t-	il été remis en					
		Encerclez la ou les	B=Etat				
		orrespondantes).	C=Une élite				
S2Q07b	Autre acteu	ır de la remise en	D=Le comité de gestion du point d'eau	<u> </u>			
	service du p	point d'eau ?	E=Chef de village/quartier	l i i			
			F=CAMWATER/SNEC/CDE	<u> </u>			
	Qui intervient dans la						
			X=Autres partenaires :				
		ntretien et la	A=COGES				
		e (préventive et	B=Commune				
S2Q08		point d'eau ?	C=CAMWATER				
5200		la ou les lettres	D=Communauté				
	`	ondantes). Qui		1 1			
		utre intervenant ?	X=Autres				
			tribue-t-il financièrement au fonctionnement du COGES ?	1 1			
	S2Q08a		non allez à S2Q09				
	A quelle fréquenc du COGES (unité		e votre ménage contribue-t-il financièrement au fonctionnement				
Si							
S2Q08			Semaine 3 = Mois 4 = Trimestre 5 = Semestre 6 = Année				
= A	S2Q08c		nt de cette contribution financière de votre ménage au				
	2.22		COGES (FCFA) ?	ı——ı——l——l			
	S2Q08d	Comment jugez-v	ous ce montant '? onnable 3=Insignifiant				
	<u></u>	1-Lieve Z-Kaise	miaore 5-msigimant	İ			

Section II. EAU POTABLE									
S2Q09		du ménage se trouve votre principale source publique u (unité, nombre) ? 1= m 2= Km							
S2Q10	Combien de minutes en mo								
S2Q11	Quel est le temps moyen er								
S2Q12	Quelle appréciation faites-vous du service rendu par votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? 1.Très bon 2. Bon 3. Passable 4. Mauvais 5. Très mauvais								
S2Q13									
S2Q14	Cette eau a-t-elle une odeur ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois3=Jamais 8=NSP Cette eau a-t-elle un goût ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois 3=Jamais 8=NSP								
S2Q15	Cette eau a-t-elle un goût ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois 3=Jamais 8=NSP Cette eau a-t-elle une couleur ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois 3=Jamais 8=NSP								
S2Q16		ez-vous l'habitude de trouver à ce point d'eau ?							
S2Q17	Avez-vous exprimé à titre i	ndividuel ou collectif un besoin en matière d'approvisionnement urs des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis? 1=Oui	<u> </u>						
S2Q17a	A qui vous êtes-vous adressé ? (Plusieurs réponses possibles) Autre ?	adressé? (Plusieurs réponses possibles) C. One ente D. Le comité de gestion du point d'eau E. Chef de village/quartier							
S2Q17b	Votre besoin a-t-il été satis	fait ? 1=Oui 2= Non 3=En cours d'étude si 2 ou 3 → S2Q18							
S2Q17c		e favorable, après combien de temps votre besoin a-t-il été =minutes, 3 =heures, 4 = jour, 5 = semaine, 6 = mois, 7 = année	\						
S2Q18	De manière globale, quel es l'approvisionnement public réponse) 1=Satisfait 2= In								
S2Q19	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage en ce qui concerne l'approvisionnement public en eau potable dans votre village (plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Eloignement du point d'eau B. Mauvaise qualité de l'eau C. Insuffisance des points d'approvisionnement en eau D. Mauvaise gestion du point d'eau E. Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne F. Coût élevé de l'approvisionnement en eau X. Autres à préciser :							
		A. Points d'eau supplémentaires							
Dans laquelle de ces actions votre ménage et il prêt à s'engager en vi de l'amélioration de l'approvisionnement er eau potable ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?		A1 Contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire A2 Donation du site de construction d'un point d'eau A3 Plaidoyer auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises etc) B. Amélioration de la gestion des points d'eau existants B1 Redynamisation/mise en place du COGES B2. Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau B3 Encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES B4 Suivi de la production des comptes rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES B5 Facilitation du déplacement de l'artisan réparateur chargé de la maintenance du point d'eau C. Amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants C1 Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité							
		C2 Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité qui impactent la qualité de							

Section II. EAU POTABLE				
	l'eau			
	X. Autres à préciser			

	Section	III. SANTE					
			1=Oui 2=Non 8=NSP				
S3Q01		A. Centre de sar	A. Centre de santé intégrée				
			eal d'Arrondissement				
	Quel type de formation sanitaire existe-t-il dans	C. Hôpital de di					
	votre village/quartier ?	D. Hôpital régio					
		E. Hôpital de ré					
		F. Formation de					
	Description 1. Comprise and its annual section is	X. Autres (à pré	•				
S3Q01a	Dans quel type de formation sanitaire vous rendez-ve sanitaire ? 1= Publique 2= Privé Laïc 3= Privé C	ous le plus freque onfessionnel	emment pour votre prise en charge	1 1			
33Q01a	Si S3Q01=1 passer à S3Q02 Si S3Q01= 2 ou 3	II					
	5155 Q01 1 546561 455 Q02 5155 Q01 2 045						
			A. Distance B. Coût				
			C. Accueil				
S3Q01b	Quelles sont les raisons pour lesquelles vous optez p		D. Qualité des soins				
~	formations ? (Plusieurs réponses possibles). Autre ra	ison?	E. Disponibilité du personnel				
			F. Disponibilité de médicaments				
S3Q01c	X. Autres à préciser : Vous arrive-t-il de fréquenter des formations sanitaires publiques pour obtenir des soins ?						
552010	1=Out 2=Noti Si Noti, passer a la section survaine						
G2.0.02	Quelle est la principale formation sanitaire publique que votre ménage fréquente pour obtenir des soins de santé ? 1= CS/CSI 2= Hôpital/CMA 3= Hôpital de district 4. Hôpital de régional 5. Hôpital de référence						
S3Q02							
S3Q02a	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·						
	A quelle distance de votre ménage se trouve cette formation sanitaire (unité et nombre) ? Code unité :						
S3Q02b	1=m $2=Km$						
S3Q02c	Combien de temps en moyenne vous faut-il pour atte						
	êtes en bonne santé ? (unité et nombre) Code unité : ons S3Q03 à S3Q11 portent sur la dernière fois qu						
	sanitaire la plus proche.	un membre de	votre menage's est rendu a cette				
S3Q03		=Non					
		1=Oui	2=Non 8=Ne sait pas				
		A. ciseau	X	<u></u>			
		B. Sering	ues	<u></u>			
		C. Alcoo	1				
		D. Coton					
S3Q04	Le petit matériel était-il toujours disponible ? (Plusieurs réponses services).	E. Bétadi	ne				
	(Trastears reponses services).	F. Therm	omètre				
		G. tensio	mètre				
		H. Balan	ce				
		I. Gants					
			s à préciser :	Ш			
S3Q05	Cette formation sanitaire disposait-t-elle des services	8	1=Oui 2= Non 8=NSP				

		<u>Section III</u> . SANTE				
	suivants? (Plusieurs réponses possibles). Autre service? Si non, allez à S10. A. Maternité B. Pédiatrie C. Laboratoire D. Petite Chirurgie E. Hospitalisation					
S3Q06	Combien avez-vous payé po	ur sa consultation ordinaire ? (Frais de session) montant en Francs CFA				
S3Q07	Comment jugez-vous ce mor	ntant ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Faible				
S3Q08	servir (monétaire, surfactura					
S3Q09	1=Bon 2=Passable	ngé l'accueil du personnel soignant de cette formation sanitaire ? 3=Mauvais				
S3Q10	(pharmacie/pro-pharmacie)					
S3Q11	1=Oui 2=Non	aladies fréquentes dans la localité y étaient—ils toujours disponibles ? 8=Ne sait pas				
S3Q12	des problèmes de santé que	plique la plus proche de votre ménage permet-elle de résoudre la plupart vous rencontrez dans votre ménage ? 1=Oui 2=Non				
S3Q13	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services de santé délivrés dans cette formation sanitaire publique la plus proche de votre ménage ? (Encerclez une seule réponse) 1=Très satisfait 2=Satisfait 3=Passable 4=Insatisfait 5=Très Insatisfait Si 1 ou 2 allez à S3Q15					
S3Q14	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage sur les services reçus de la formation sanitaire fréquentée ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison?	A. Eloignement des formations sanitaires B. Mauvaise qualité des services offerts C. Absentéisme du personnel D. Mauvaise qualification du Personnel de la formation sanitaire E. Monnayage des soins F. Insuffisance de médicaments G. Mauvaise qualité des équipements H. Insuffisance des équipements I. Coût élevé de l'accès aux soins de santé X. Autres (à préciser):				
S3Q15	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service de santé ? (Plusieurs réponses). Autre action?	A. Formations sanitaires supplémentaires A1 Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles A2 Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires B. Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires existantes B1. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires B2. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires C. Amélioration de la gestion des FOSA C1. La redynamisation du COSA/COGE C2. L'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements C3. L'accueil et la prise en charge des patients C4. La maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière C5. Plaidoyer pour l'affectation du personnel C6. Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical D. Réduction du coût d'accès aux soins de santé D1. Subvention de la COSA D2. Le Développement de partenariats publics-privés D3. La négociation des jumelages et intercommunalités X. Autres à préciser				

Section IV. EDUCATION									
S4Q01	Combien d'enfants dans votre ménage ont un âge compris entre 3 et 24 ans ? Si aucun, allez à la section suivante.								
	enfant dont l'âge	e est compris							
entre 3 et 2									
S4Q02	« Nom » fréquécole au cours 2021/2022?	de l'année		<u> </u>					
	Dans quel cyc								
S4Q03	d'enseignement fréquente « nom » 1= Maternel 2= Primaire 3 = Secondaire 1 ^{er} cycle 4 = Secondaire 2ème cycle 5 = Professionnelle					L			
S4Q04	Dans quel ordre d'enseignement? 1= Public 2= Privé Laïc 3= Privé Confessionnel Si Public, passez à l'enfant suivant								
	Si privé laïc ou privé confessionne 1, quelles	Eloignement			<u> </u>	<u> </u>			
S4Q05	sont les	Coût		<u> _ </u>		<u> </u>			
		Qualité de l'éducation			<u> </u>	<u> </u>			
Cycle d'ei	nseignement		Maternel	Primaire	Secondaire	Formation professionnelle			
S4Q06	Votre village/quartier dispose-t-il du cycle public d'enseignement « Nom du cycle » ? 1=Oui 2=Non. Si non, passez au cycle suivant								
S4Q07	Cet établissement scolaire		Ш	Ш	Ш	Ш			
Pour un	Pour un cycle donné, les questions S4Q08 à S4Q24b s'adressent à l'enfant du ménage qui aura été sélectionné								
Cycle d'enseignement			Maternel	Primaire	Secondaire	Formation professionnelle			
S4Q08	A quelle distance de votre ménage se trouve l'établissement scolaire que fréquente votre enfant (nom du cycle) ? (Unité/temps) 1 = m 2 = Km		\ _	\	\ _	\ _			
S4Q09	Quel est le temps moyen mis par l'enfant de votre ménage pour se rendre à pieds à		\	\	\ _	\ _			

		Section IV.	EDUCATION		
	l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) qu'il fréquente ? (unité/temps) 1 = minutes 2 = heures				
S4Q10	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) dans lequel fréquente l'enfant de votre ménage a-t-il un cycle complet ? 1=Oui 2=Non	<u> _ </u>	<u> _ </u>	<u> </u>	
S4Q11	Le centre de formation professionnelle que fréquente l'enfant de votre ménage, dispose-t-il d'un atelier complet correspondant à leurs disciplines ? 1=Oui 2=Non 8=NSP				L
S4Q12	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage a-t-il une salle par niveau de classe ? 1=Oui 2=Non		Ш		<u> </u>
S4Q13	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage, tous les élèves sont-ils assis sur un banc ? 1=Oui 2=Non	<u> _ </u>	Ш	<u> </u>	<u> _ </u>
S4Q14	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage, procède-t- on à la distribution des livres scolaires aux élèves ? 1=Oui 2=Non		Ш		
S4Q15	Combien d'élèves en moyenne contiennent la (les) classe (s) dans la(les)quelle(s) l'enfant du ménage sont scolarisés dans le (nom du cycle) ?	<u> _ _ </u>			
S4Q16	Comment appréciez-vous la fréquence de présence des enseignants dans la (les) classe (s) du/de (nom du cycle) dans la(les)quelle(s) l'enfant de votre ménage est scolarisé? 1=Régulier 2=Moyennement régulier 3=Irrégulier	<u> </u>	LI	<u> </u>	<u> </u>
S4Q17	Participez-vous aux activités de l'APEE (Réunion) ? 1= Oui 2=Non Si 1 aller à S4Q18	<u> </u>	Ш		
S4Q17a	_	s choix possibles). Autr	e raison ?	ı	
5 72 1/4	A. Non-respect des horaires				

Section IV. EDUCATION							
	B. Durée	<u> </u> _	<u> </u>				
	C. Réunion d'information et	<u> </u>	<u> </u>				
	non d'échanges D. Non reddition des						
	comptes		<u> </u>	<u> </u>			
	X. Autres (à préciser)		<u> </u>				
		Inscription	Inscription	Inscription	Inscription(en		
	Combien payez-vous en	(en FCFA)	(en FCFA)	(en FCFA)	FCFA)		
	moyenne pour les frais	APEE	APEE	APEE	APEE(en		
	exigibles (inscription, APEE) de cet enfant de	(en FCFA)	(en FCFA)	(en FCFA)	FCFA)		
S4Q18	votre ménage dans le (nom	Autres frais	Autres frais	Autres frais	Autres frais		
	du cycle) au cours d'une	(en FCFA)	(en	(en	-(en FCFA)		
	année ? (inscrire le montant moyen)	T 11 6	FCFA) Total des frais	FCFA) Total des frais	Total des frais exigibles		
	(mserire le montant moyen)	Total des frais exigibles	exigibles	exigibles			
	Comment jugez-vous ces	cargioles					
S4Q19	montants ? 1=Elevé		<u> </u>	<u> </u>			
	2=Raisonnable 3=Faible						
	En plus des frais exigibles, votre ménage a-t-il payé des						
	frais supplémentaires au						
S4Q20	personnel de l'établissement	1 1	1 1	1 1	1 1		
54020	scolaire du (nom du cycle)			I <u>—</u> I	I——I		
	pour qu'on admette l'enfant du ménage à l'école ?						
	1=Oui 2=Non						
	Lorsque les ouvrages (points						
	d'eau, salles de classe, latrines, etc.) de l'école du						
	(nom du cycle) dans laquelle						
	cet enfant du ménage						
	fréquente, sont endommagées, qui s'occupe						
	des réfections ? Autre						
	intervenant?						
S4Q21	A. L'APEE	<u> </u>		<u> </u>			
	B. Le Maire (Commune) C. Une organisation du						
	village	<u> </u>					
	D. Le						
	MINEDUB/MINESEC/MIN EFOP						
	E. Les Elites		1 1	1 1			
	X. Autres partenaires (à						
	préciser)						
	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de						
	votre ménage en rapport						
	avec les services de						
S4Q22	l'éducation dans le (nom du cycle) dans votre village /						
	quartier? (Une seule						
	réponse possible) 1=Satisfait						
	2=Indifférent 3=Insatisfait						
	Si 1 ou 2						

		Section IV.	EDUCATION						
	Donnez les raisons de								
	l'insatisfaction de votre								
	ménage des services de								
	l'éducation dans le (nom du								
	cycle)?								
	(Plusieurs réponses								
	possibles)								
	Autre raison ?								
	A. Eloignement de	1 1	1 1	1 1	1 1				
	l'établissement	<u> </u>							
	B. Insuffisance de salles de	1 1	1 1	1 1					
	classe								
	C. Insuffisance	1 1	1 1	1 1					
	d'équipements								
S4Q23	D. Insuffisance des écoles				1 1				
	E. Manquements liés au	I—I							
	Personnel								
	E1. Assiduité,								
	E2. Ponctualité								
	E3. Qualité des								
	enseignements								
	emsergems								
	F. Absence de distribution	1 1	1 1		1 1				
	de manuels scolaires	II							
	G. Mauvais résultats	1 1	1 1		1 1				
	H. Coûts élevés de la								
	scolarité								
	X. Autres à préciser	1 1	1 1		1 1				
		ı niveau communal vot	re ménage est-il nré	l — — St à s'engager en vue de l	'amélioration de la				
	Dans laquelle de ces actions au niveau communal votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'établissement scolaire du (nom du cycle) que cet enfant fréquente ?								
	(Plusieurs réponses possibles). Autre action ?								
	A. Prime d'excellence aux	Tidde detion .							
	écoles								
	B. Sensibilisation des								
	enseignants sur la								
	conscience citoyenne	<u> </u>		<u> </u>					
	/professionnelle								
\$4024a	*								
S4Q24a	C. Suivi rapproché des relations parents/enseignants	<u> </u>							
	D. Restauration de l'autorité								
	des enseignants	<u> </u>							
	E. Formation des								
	enseignants								
	F. Plaidoyer pour l'affection			<u> </u>					
	du personnel	·							
	X. Autres (à préciser)			<u> </u>	<u> </u>				
	Dans la qualla da ass actions o		o votno mánoco ost	il ment à a'amananan an rais	do l'amáliametian do la				
	Dans laquelle de ces actions au				e de l'amenoration de la				
	qualité du service rendu par l'é (Plusieurs réponses possibles).		iu (nom du cycle) q	ue cei emani frequente ?					
		Aute action :							
	A. Participation aux activités de l'école			<u> </u>					
S4Q24b	B. Prime aux bons	<u> </u>							
2-10	enseignants	· —·		. —.	. —.				
	C. Dénonciation des				<u>L</u>				
	enseignants indélicats	. :			, <u></u> .				
	D. Renforcement des								
	relations parents-enseignants								
	E. Acquittement des								

Section IV. EDUCATION							
cotisations							
F. Renforcement de la							
présence des femmes au sein							
du bureau de l'APEE							
G. Diffusion des compte-							
rendus de la gestion de			<u> </u>				
l'APEE							
H. Diffusion des bonnes	1 1	1 1					
pratiques	II						
I. Contrôle de la présence	1 1	1 1		1 1			
régulière des enseignants	II						
X. Autres (à préciser)							

Section V. SERVICES COMMUNAUX								
	S5Q01	S5Q02	S5Q03 Après	S5Q03a	S5Q04	<i>S5Q05</i> Si S5Q04=2	S5Q06	
	Avez-vous		combien de temps	Depuis combien	Comment	ou 3, qu'est ce qui en	Avez-vous	
	eu à	nt avez-	avez-vous obtenu	de temps avez-	jugez-vous	était la cause selon	été obligé	
	demander	vous	le service demandé	vous sollicité ce	ce temps ?	vous ?	de payer des	
	(nom de	été	à la Commune ?	service ?	1=Raison	1=Personnel	frais non	
Services	service) à	accueill	(Unités, nombres)	(Unités,	nable	indisponible/absent	autorisés	
communaux	la	i lors	0 = en cours,	nombres)	2=Long	2=Absence de	pour avoir	
Communaux	commune	de	1 =minutes,	nomores)	3=Très	matériel de travail	ce service ?	
	dans les 12		3 =heures,	1 = jour,	long	3=incompétence du	ce service !	
	derniers	passage	4 = jour,	2 = semaine,	Si	personnel	1=Oui	
	mois,	à la	5 = semaine,	3 = mois,		4 = Mauvaise	2=Non	
	c'est-à dire			· ·	S5Q04=1		Z=NOII	
			6 = mois,	4 = année	95,006	organisation des		
▼	depuis	ne?	7 = année		S5Q06	services		
		(Choisi	g: g5002 -0/			5=refus de		
	?	r une	Si S5Q03= 0/ en			Corrompre		
	1=Oui	seule	cours			6=Autres (à préciser)		
	2=Non —	réponse	passer à S5Q03a					
)	Sinon, passer					
	le service	1=Bien	directement à					
	suivant	2=Indif	S5Q04					
		férent						
		3=Mal						
Acte de naissance				\ _				
Acte de décès								
Acte de mariage								
Légalisation des								
documents				\ _				
officiels								
Délivrance des								
documents				\ _				
d'Urbanisme								
Aménagement		1 1	1 1/1 1 1	1 1/1 1 1 1		1 1	1 1	
des voiries			\ _	\				
Gestion des								
déchets				\	<u> </u>	<u> </u>	L_I	
/assainissement				, ,,,,,				
Hygiène et	, ,	1 1	1 1/1 1 1 1	1 01 1 1		1 1	1 1	
salubrité			\ _	\ _		<u> </u>		
Aménagement								
des espaces verts			_ \ _ _	\ _				
et de loisir		11	\	\		I——I		
Transport public	1 1							
Eclairage public						<u> </u>		
Aménagement		<u> </u>		1				
des aires de jeux			\ _	\ _				
acs ares ac jeax					1		1	

				<u>Section IV</u>	. EDUCATION				
Certificat d domicile					\				
Validation									
plans de localisation	1			\	\ _				
Authentific des docume									<u> </u>
Information	ns			\	\ _				
Autres (à préciser) _									<u> </u>
S5Q07	Vous ou un membre du ménage avez-vous participé aux assemblées communautaires en vue de réfléchir sur les problèmes et les priorités de développement du village / quartier initiées par la commune ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas								
S5Q08	Vous o =Oui	u un membre 2=Non	e de votre r 8=Ne sa	nénage est-il informé o it pas	du montant du budge	et annuel de	votre commune ?		<u> </u>
S5Q08a	de l'an	née dernière	? 1=Oui	nénage est-il informé o 2=Non 8=Ne sait	pas	_			
S5Q09	dernièr	e ? 1=Oui	2=No	ménage est-il informé o on 8=Ne sait pas	•				
S5Q10	La commune accompagne-t-elle votre village/quartier dans les actions de développement (animation								
S5Q11	La commune implique-t-elle votre village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions de développement ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas								<u> </u>
S5Q12	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services rendus par la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Très Satisfait 2 = Satisfait 3=Indifférent 4=insatisfait 5 = très insatisfait Si 1, 2 ou 3 allez à S5Q14								
	A. Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers B. Non information des populations de la gestion communale C. Manquements liés au Personnel communal								
	Donnez les raisons de			C1. Absentéisme du personnel					<u> </u>
S5Q13	ménage	sfaction de v e des services	S	C2. Corruption C3. Mauvais accueil					
55Q15	communaux ? (Plusieurs réponses possibles). Autre			C4. Manque de professionnalisme					<u> </u>
	raison?			D Méconnaissance des actions menées par la commune					
				E Manque de confiance envers l'exécutif municipal F. Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints) X. Autres (à préciser)					
				A. Contribution à la communauté B. Alimentations et e					
		quelle de ce nénage est-il		C. Participation aux a solutions endogènes)	activités communaut				. <u> </u>
S5Q14	l'améli du serv l'équip (Plusie	s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'équipe communale ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?	qualité r e ?	D. Consultation du b H. Interventions dans H1 Animati H2 Suivi de H3 Sensibili	D. Consultation du babillard de la commune H. Interventions dans les radios communautaires H1 Animation des tranches d'antenne H2 Suivi des tranches horaires dédiées H3 Sensibilisation pour les écoutes groupées				
	r			I. Participation aux recommune	H4 Adhésion à des groupes d'écoute I. Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune X. Autres (à préciser) :				
				A. Aunes (a preciser	<u>/ ·</u>	<u> </u>			II

REPUBLIC OF CAMEROON Peace-Work-Fatherland

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT **PARTICIPATIF**

GENERAL SECRETARY

NATIONAL COMMUNITY DRIVEN PROGRAM

CELLULE NATIONALE DE COORDINATION

NATIONAL COORDINATION UNIT

ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

	QUESTIONNAIRE COMMUNE	
	Section 1 : Identification	
S1Q01	Région	-
S1Q02	_ Département	<u> </u>
S1Q03	Lot de Communes	<u> </u>
S1Q04	Commune	
S1Q05	Votre commune compte combien de villages / quartiers ?	
S1Q06	Quel est l'effectif de la population de votre commune ? (Préciser l'année de référence)	
S1Q07	Votre commune connait-elle l'effectif de la population par village ? 1=Oui 2=Non	<u> </u>
S1Q08	Fonction du répondant : 1. Maire 2. Adjt au Maire 3. SG 4. RM 5. CCD 6. Autres	<u> </u>
S1Q09	Téléphone du répondant	
S1Q10	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA)	- _// //_
S1Q11	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA)	_ _// _//_ _
S1Q12	Nom du superviseur communal	_
S1Q13 S1Q14	Coordonnées GPS de la commune X Y Z	
	Résultat de la collecte	
		s (à préciser)
	2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	
S1Q15	Appréciation de la qualité de l'enquête :	_
	1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très n	nauvaise

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable							
	S2Q01 : Votre	S2Q02 : Combien	S2Q03 : Combien	S2Q04 : Combien	S2Q05 : Combien de		
Type de point d'eau petable	commune	de points d'eau	de points d'eau	de points d'eau de	points d'eau de ce		
Type de point d'eau potable	dispose-t-elle	potable de ce type	potable de ce type	ce type disposent	type disposent d'un		
	de ce point	compte votre	sont fonctionnels	d'un mécanisme	mécanisme		

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable							
	d'eau ? 1 2=non		ine?	dans votre commune ?	d'entretien et de gestion ?	d'entretien et de gestion fonctionnel ?	
	Si non al type suiv						
A. Puits avec pompe à humaine							
B. Puits avec pompe é	Electrique						
C. Forages avec pomp motricité humaine	<u> </u>						
D. Forage avec pompe électrique	e						
E. Borne-fontaine							
F. Source	F. Source						
G. Réseau d'adduction d'eau communal		I II					
H. Adduction en eau p (CAMWATER)	H. Adduction en eau potable (CAMWATER)						
Selon vous	s, ce nombre suffit-il p	our couvrir les b	esoins en eau	a dans la commune?	1=Oui 2=Non		
S2Q07 Tous les vi	llages / quartiers sont-	ils approvisionn	és en eau pot	table ? 1=Oui 2=No	n		
	commune, combien d				rovisionnés en eau po	otable ?	
1=Oui 2=	mune dispose-t-elle d' =Non si non allez à la s	section 3		-			
S2Q09a Ce service gestion des	de gestion de l'eau po s points d'eau potable	table accompagi ? 1=Oui 2=No	ne-t-il les mé n	canismes communaut	aires d'entretien et de		
		A. Suivi technique 1=Oui 2=Non					
F		B. Appui finar					
	En quoi consiste cet accompagnement ?		C. Renforcement des capacités 1=Oui 2=Non				
uccompag	accompagnement:		D. Appui logistique 1=Oui 2=Non				
		X. Autres (à p	réciser)				
		g .:	2 . Camiaaa				

Section 3 : Services communaux							
	S3Q01 : Votre	S3Q02 : Y a-t-il un délai	S3Q03 : Quel est en				
	commune offre-t-elle	fixé et connu pour offrir « le	jours le délai fixé pour				
Nature du service	« le service » ? 1=Oui	service » ? 1=Oui 2=Non	offrir « le service »				
	2=Non Si S2Q01=2	Si S2Q01=2 allez au type	Unité / Temps				
	allez au type suivant	suivant					
A. Etablissement d'actes d'état-civil							
B. Délivrance des documents d'urbanisme			_				
C. Aménagement des voiries							
D. Gestion des déchets / Assainissement		<u> </u>	_				
E. Légalisation des documents		<u> </u>	_				
F. Authentification des documents							
G. Hygiène et salubrité							
H. Aménagement des espaces verts et de loisirs							
I. Aménagement des aires de jeux							
J. Eclairage public							
K. Transport public							
L. Aides aux indigents							
X. Autres (à préciser)							

REPUBLIC OF CAMEROON Peace-Work-Fatherland

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

ENT DU TERRITOIRE

PNDP

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARY

NATIONAL COMMUNITY DRIVEN PROGRAM

NATIONAL COORDINATION UNIT

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF

CELLULE NATIONALE DE COORDINATION

ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MINEE

	Section 1 : Identification	
71.001	Région	_
S1Q01		
S1Q02	_ Département	
31Q02		-
S1Q03	Lot de Communes	_
S1Q04	Commune	
51Q04		
S1Q05	Fonction du répondant 1. DD 2. Chef Serv 3. Chef de bur 4. Cadre 6. Autres	
S1Q06	Téléphone du répondant	
31Q00		l
S1Q07	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA)	-
5240.		_
S1Q08	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA)	_ / / _
	Nom du superviseur communal	_l
S1Q09	Troni du superviscui communai	
S1Q10	Coordonnées GPS de la DD/MINEE X	<u> </u>
S1Q11	YZ	
	Résultat de la	
	collecte	
		tres (à préciser)
	2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	
S1Q12	Appréciation de la qualité de l'enquête :	
	1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Trè	ės mauvaise

	Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable							
Type de point d'eau potable Comi dispo de ce d'eau 2=no Si no		s2Q01 : La commune dispose-t-elle de ce point d'eau ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	S2Q02 : Combien de points d'eau potable de ce type compte la commune ?	S2Q03 : Combien de points d'eau potable de ce type sont fonctionnels dans la commune ?	S2Q04 : Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion ?	s2Q05 : Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel ?		
A. Puits av	vec pompe à motricité	<u> </u>						
	ec pompe électrique							
	C. Forages avec pompe à motricité humaine							
D. Forage électrique	D. Forage avec pompe électrique							
E. Borne-f	ontaine							
F. Source								
communal								
H. Adduct (CAMWA	ion en eau potable TER)							
S2Q06	Selon vous, les besoins	s en eau dans la co	ommune sont-ils entiè	rement couverts? 1=	Oui 2=Non			
S2Q07	Tous les villages / quar	* *						
S2Q08			bien de villages / quartiers ne sont pas suffisamment approvisionnés en eau potable ?					
S2Q09	1=Oui 2=Non si non	dispose-t-elle d'un service de gestion de l'eau potable ? Jon si non fin du questionnaire						
S2Q09a	Ce service de gestion d gestion des points d'ea	estion de l'eau potable accompagne-t-il les mécanismes communautaires d'entretien et de nts d'eau potable ? 1=Oui 2=Non						
			ivi technique 1=Oui					
	En quoi consista est		ppui financier 1=Oui					
S2Q09b	En quoi consiste cet accompagnement?		enforcement des capac					
	and a superior to		ppui logistique 1=Oui					
		X. At	utres (à préciser)					

REPUBLIC OF CAMEROON Peace-Work-Fatherland

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT **PARTICIPATIF**

CELLULE NATIONALE DE COORDINATION

GENERAL SECRETARY

NATIONAL COMMUNITY DRIVEN PROGRAM

NATIONAL COORDINATION UNIT

ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

	QUESTIONNAIRE INSPECTION DE L'EDUCATION DE BAS	SE
	Section 1 : Identification	
S1Q01	Région	<u> _ _ </u>
S1Q02	_ Département	<u> </u>
S1Q03	Lot de Communes	
S1Q04	Commune	
S1Q05	Fonction du répondant : 1. Inspecteur 2. Chef de bureau 3. Autre personnel	
S1Q06	Téléphone du répondant	_ _ _
S1Q07	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA)	- _// //
S1Q08	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA)	
S1Q09	Nom du superviseur communal	
S1Q10	Coordonnées GPS de l'Inspection X Y	<u> </u>
S1Q11	Z	
	Résultat de la	
	collecte	
	1=Enquête complète 3=Refus	
	2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	
S1Q12	6=Autres (à préciser) Appréciation de la qualité de l'enquête :	1 1
SIQIZ	1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très ma	auvaise
L		

	Section 2 : Inventaire et fonctionnement des écoles maternelles et primaires									
		S2Q02:		S2Q04: Selon vous,	S2Q05	: Combien				
	S2Q01 : Combien	Connaissez-vous	S2Q03:	ce nombre suffit-il	d'école	s disposent	52006			
	d'écoles la carte	le nombre	Combien d'écoles	pour couvrir les	d'une A	ssociations	S2Q06:			
C1-	scolaire prévoit-	d'écoles dans le	*		des Pare	nts d'Elèves	Combien d'écoles			
Cycle	elle dans la	cycle ? 1=Oui	effectivement la de base de la			et	parents compte la			
	commune dans le	2=Non	commune dans le commune dans le E		Enseign	ants (APEE)	commune dans le			
	cycle ?	Si S2Q02=2 allez	cycle ?	cycle ? 1=Oui	fonction	nnelles dans	cycle ?			
	•	au cycle suivant		2=Non		cycle ?				
Maternel										
Primaire										
Crolo	Ordre	S2Q07 : Dans vo	otre S2Q08 : Co	mbien S2Q09 : Co	mbien	S2Q10 : C	Combien d'écoles			
Cycle	d'enseignement	commune, « l'or	dre d'écoles co	mpte d'écoles so	nt non	disposent d	le salles de classe			

	Section 2 : Inventaire et fonctionnement des écoles maternelles et primaires							
		d'enseignement »	la commune dans	opérationnelles dans	en matéri	aux définitif dans		
		existe-t-il dans « le	l' « ordre	l' « ordre	l' « ordre d	'enseignement » du		
		cycle » ? 1=Oui	d'enseignement »	d'enseignement » du		cycle ?		
		2=Non Si S2Q06=2	du « cycle » ?	« cycle » ?				
		allez à l'ordre suivant						
	A. Public							
Maternel	B. Privé laïc				<u> </u>			
Materner	C. Privé	1 1	1 1 1 1			1 1 1 1		
	confessionnel				<u> </u>	_ _		
	D. Ecole de parents				_			
	A. Public				<u> </u>			
	B. Privé laïc				<u> </u>			
Primaire	C. Privé	1 1	1 1 1 1		1	1 1 1		
	confessionnel				<u> </u>	_ _		
	D. Ecole de parents				<u> </u>			
52011	Dans la commune, co	mbien de villages / quart	iers ne sont pas couve	erts par une école selon le	es normes	1 1 1 1		
S2Q11	d'élaboration de la ca	rte scolaire ?						
S2Q12	Combien d'écoles pri	maires de la commune so	ont à cycle complet (d	isposant des trois niveau	x :			
32Q12	Initiation, Cours élémentaire et Cours moyen)?							
52012	Y a-t-il des écoles primaires dans la commune ne disposant pas d'un nombre suffisant d'enseignants ?							
S2Q13	1=Oui 2=Non							
S2Q13a	Si Oui à S2Q13, com	bien ?						

REPUBLIC OF CAMEROON Peace-Work-Fatherland

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

PNDP

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT

PARTICIPATIF

CELLULE NATIONALE DE COORDINATION

GENERAL SECRETARY

NATIONAL COMMUNITY DRIVEN PROGRAM

NATIONAL COORDINATION UNIT

ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE DISTRICT SANTE

	Section 1 : Identification	
S1Q01	Région	_ _
S1Q02	Département	<u> </u>
S1Q03	Numéro du Lot de Communes	<u> </u>
S1Q04	Commune	
S1Q05	Combien de villages / quartiers de la commune se trouvent dans votre district de santé?	_
S1Q06	Quel est l'effectif de la population de la commune se trouvant dans votre district de santé?	
S1Q07	Connaissez-vous la population par village de la commune se trouvant dans votre district de santé? 1=Oui 2=Non	
S1Q08	Fonction du répondant 1. Chef de District 2. Autre personnel	<u> _ </u>
S1Q09	Téléphone du répondant	
S1Q10	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA)	_ / /
S1Q11	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA)	_ / / /
S1Q12	Nom du superviseur communal	_
S1Q13 S1Q14	Coordonnées GPS du district de santé XY Y Z	<u> </u>
	Résultat de la	
	collecte	nréciser)
	2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	i preciser)
S1Q15	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mau	 ivaise

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Formations sanitaires									
Type de formations sanitaires	S2Q01: la formation sanitaire de ce type existe-t- elle dans la commune? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	S2Q02: Combien de formations sanitaires de ce type avez-vous dans la Commune?	S2Q03: Combien de formations sanitaires de ce type sont non fonctionnelles?	S2Q04: Combien de formations sanitaires de ce type disposent d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels?	S2Q05: La formation sanitaire de ce type bénéficie-t-elle de l'accompagnement de la Commune pour son entretien et sa gestion? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	A. Suivi technique	acco	en quoi commpagnement C. Renforcement des	X. Autres (à préciser)
A. Centre de santé / Centre de santé intégrée	<u> </u>				<u> </u>				
B. Centre Médical d'Arrondissement									
C. Hôpital de district									
D. Hôpital régional									
E. Hôpital de référence									
F. Formation sanitaire privée									
X. Autres (à préciser)									
S2Q07 Selon vous, le nombre de formations suffit-il pour couvrir les besoins sanitaires dans la commune? 1=Oui 2=Non									
S2Q08 Tous les villages / quartiers									
S2Q09 Dans la commune, combien	de villages / quartiers r	ne sont pas couverts p	oar une formation sa	nitaire selon les normes	requis?				

Annexe 3. Décision Municipal mettant en place le Comité de suivi des recommandations du ScoreCard

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

REGION DU SUD

DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM

COMMUNE D'AMBAM

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace -Work -Fatherland

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL ********

SOUTH REGION

NTEM VALLEY DIVISION

AMBAM COUNCIL

SECRETARY'S OFFICE

DECISION MUNICIPALE N° / DM/A/AMB/SG /2022 Portant création, attribution, composition du comité de suivi-évaluation des recommandations/Plan d'Action du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans la Commune d'Ambam

Le Maire de la Commune d'Ambam

Vu la Constitution;

Vu la loi 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées ;

Vu le décret N°77/91 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelles sur les Communes, syndicats des Communes et établissement communaux ;

Vu le décret N° 2018/449 du 1^{er} août 2018 portant organisation du Ministère de la Décentralisation et du Développement

Vu le décret 2010/1735/PM du 1^{er} juin 2010 fixant la nomenclature budgétaire des Collectivités Territoriales décentralisées ;

Vu le décret N°2018/492/PM du 21 juin 2018 fixant les règles régissant le processus de maturation des projets d'investissement

Vu le Décret n°2019/536 du 07 octobre 2019 de Monsieur le Président de la République portant nomination de Monsieur BOUBA HAMAN aux fonctions de Préfet du Département de la Vallée du Ntem;

Vu l'arrêté N°523 du 21 août 1952, portant création de la Commune Mixte Rurale d'Ambam et ses textes modificatifs subséquentes;

Vu l'arrêté N°000328/A/MINDDEVEL du 09 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des adjoints au Maire à l'issu du scrutin Municipal du 09 Février 2020 dans la Commune d'Ambam, Département de la Vallée du Ntem, Région du

Vu l'arrêté conjoint N° 000031/AC/MINDDEVEL/MINFI du 03 mars 2021 fixant le calendrier budgétaire des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu l'Arrêté N°229/CAB/PM du 07 Octobre 2009 du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, portant réorganisation du cadre Institutionnel d'exécution du Programme National de Développement Participatif (PNDP),

Vu l'Instruction conjointe N° 19/000028/IC/MINFI/MINDDEVEL du 07 octobre 2019 portant nomenclature des pièces justificatives des opérations budgétaires et comptables des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'exercice 2022;

Vu la lettre circulaire conjointe N°004211/LC/MINDDEVEL/ MINFI du 05 août 2021 relative à la préparation des budgets des Collectivités Territoires Décentralisées pour l'exercice 2022;

DECIDE:

Article 1er: Création

Est créé dans la Commune d'Ambam, à la date du 27 Juin 2022 un comité de Suivi-évaluation des recommandations/Plan d'action du Contrôle Citoyen de l'Action Publique.

Article 2: Missions

Le Comité de suivi a pour mission de :

Veiller à la mise en œuvre des solutions préconisées à l'issus du processus de contrôle citoyen de l'action publique;

- Mener les actions de plaidoyer;

- Assurer la communication avec les populations de la Commune.

Le Comité de suivi travaille en étroite collaboration avec les communautés et rend compte mensuellement au Maire.

Article 3 : Durée du Mandat

Le mandat du Comité de Suivi-évaluation prend fin dès la réalisation de toutes les actions prévues.

Article 4: Composition

Le Comité de Suivi-évaluation est composé de :

- Le président : Le Maire de la Commune d'Ambam ou son représentant ;
- Le rapporteur : Le Secrétaire Général de la Commune d'Ambam ;
- Le rapporteur adjoint : Le Cadre de Développement Chargé des Communautés ;
- Les membres :
 - Le Président de la Commission des grands travaux ;
 - Le président de la Commission des Affaires Sociales ;
 - Le Président de la Commission des Finances ;
 - Le Chef Service Technique;
 - Le Chef Service d'Hygiène et de salubrité.

<u>Article 5 :</u> Toute personne peut en raison de ses compétences et sur décision du Président du Comité de Suivi-évaluation, être invitée à assister aux travaux du Comité, avec voix consultative.

<u>Article 6 :</u> Les réunions du Comité de Suivi-évaluation se tiennent au moins une fois par trimestre sur convocation de son Président. Les réunions du Comité de Suivi-évaluation sont sanctionnées par un procès-verbal et/ou un rapport.

Article 7: Prise en charge

Les fonctions du Comité de Suivi-évaluation sont gratuites, toutefois la Commune prendra toutes les dispositions pour faciliter le bon fonctionnement du Comité en fonction des moyens disponibles.

Ampliation

- Le Préfet/VNT/AMB
- CRC-PNDP/SUD
- Sous-préfet /AMB
- Intéressés
- Archives
- Chrono

Fait à Ambam, le 28

LE MAIRE

Maire d'AMBAM

Annexe	4. Prograi	mme de dis	sséminatio plan d'a	n des résul action	ltats et de p	orésentation du